

2012 - 2013

RAPPORT DE GESTION



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE LA
CHIERS



LE MOT DU PRESIDENT	5
LE MOT DU DIRECTEUR	7
A. LE S.I.A.CH.	8
a. PRESENTATION	7
b. HISTORIQUE	9
c. STRUCTURE DU SYNDICAT	11
i. Organes d'administration 2012 - 2013	11
ii. Organes d'administration 2014	12
iii. Conseil technique du S.I.A.CH. 2012 - 2013	13
iv. Organigramme du S.I.A.CH.	14
v. Organigramme Service Technique	15
vi. Cadre du personnel (actuel - 2014)	16
d. POPULATION A DESSERVIR	17
e. DISPOSITION GEOGRAPHIQUE ET REPARTITION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES	18
f. INSTALLATIONS ET SITES D'ASSAINISSEMENT	19
B. RAPPORT ADMINISTRATIF	21
a. REUNIONS DU COMITE	21
b. REUNIONS DU BUREAU	24
c. AUTRES REUNIONS	24
d. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	25
C. EVENEMENTS OFFICIELS ET PROJETS DE GRANDE ENVERGURE	27
a. RACCORDEMENT D'UNE PARTIE DE RODANGE A LA STATION D'EPURATION DE PETANGE	27
b. RACCORDEMENT DE LA VILLE DE DIFFERDANGE ET DE LA LOCALITE DE SOLEUVRE A LA STATION D'EPURATION DE PETANGE	29
i. Lot 3.2 Bassin d'orage avec station de pompage (RÜB 2, stade Henri Jungers)	30
ii. Lot 2 – Conduite de refoulement vers le collecteur existant à Niederkorn	32
c. AUTRES PROJETS EN COURS	34
i. Travaux de nettoyage et d'inspection d'une partie des collecteurs du bassin de la Chiers..	34
ii. Raccordement des ouvrages existants au nouveau système de supervision et télégestion.	35
D. RAPPORT TECHNIQUE	36
a. EXPLOITATION ET MAINTENANCE	36
i. Equipements spéciaux de maintenance et de transport	36
ii. Acquisition de nouveaux équipements en 2012/2013	36
iii. Exploitation et maintenance	37

iv. Intervention de routine	38
v. Interventions d'urgence.....	39
vi. Gestion et élimination des déchets	40
b. CONTROLE ANALYTIQUE.....	41
i. Fréquence de prélèvements et contrôle des échantillons	41
ii. Evaluation des résultats 2012 et 2013	43
E. RAPPORT FINANCIER	48
a. BILANS.....	48
b. PARTICIPATIONS DES COMMUNES	
i. Participations ordinaires reçues des communes.....	56
ii. Participations extraordinaires reçues des communes.....	57
iii. Total des participations par commune.....	58
iv. Taxes de rejet des eaux usées dues par commune	58
c. AIDES A L'INVESTISSEMENT RECUES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION	59
F. RAPPORT SOCIAL	60
G. PROJETS FUTURS.....	61
GLOSSAIRE	62

LE MOT DU PRESIDENT



L'eau, c'est la vie,

et plus encore, l'eau propre reste et restera source de vie et de bien-être. Comme notre eau potable n'est plus exclusivement utilisée à la consommation, mais également au nettoyage, à l'hygiène corporelle, à l'industrie et autres, l'eau pure devient eau usée, parfois contaminée et rejetée dans la nature. C'est à ce moment que nos institutions interviennent afin de garantir une épuration efficace, organisée et compatible avec l'écologie.

Les directives européennes, la directive cadre sur l'eau et les législations y relatives sont claires et précises: Celui qui veut consommer de l'eau propre se doit également de contribuer à épurer les eaux usées. Et comme les investissements dans l'épuration des eaux usées deviennent de plus en plus techniques, sophistiqués et onéreux, le coût de l'assainissement deviendra plus cher que celui de la fourniture de l'eau

Le syndicat intercommunal SIACH s'est adonné à cette importante tâche et ceci dès sa constitution, il y a 20 ans. La mise en commun de la gestion des eaux usées des quatre communes du bassin de la Chiers, Differdange, Pétange, Sanem et Käerjeng a donné des résultats progressifs et prometteurs; en dehors de l'assainissement proprement dit des eaux usées ou polluées, le Syndicat s'est concerté avec les communes-membres en vue de garantir la gestion et le suivi des installations et ouvrages se trouvant sur territoire communal. C'est ainsi qu'une parfaite approche et collaboration s'est établie, déchargeant les communes-membres de certaines obligations techniques régulières tout en assurant aux ouvrages réalisés, un entretien et une manutention technique de haute qualité.

A l'heure actuelle, le syndicat SIACH se trouve au début d'une nouvelle étape de son extension et un challenge fort important: réaliser dans les années suivantes toutes les connections possibles des réseaux intercommunaux et communaux tout en procédant à l'extension de la station d'épuration de Pétange par une augmentation de 50% de sa capacité de traitement.

Des montants importants devront être investis dans ce projet d'envergure, répartis entre l'état et les communes-membres et demandant aux collaborateurs politiques, techniques, administratifs ou de régie des efforts réfléchis et coordonnés. Connaissant et appréciant les qualités de chacune et de chacun, je suis persuadé que ce challenge aboutira dans des eaux claires et limpides.

Roland BREYER

Président du SIACH

LE MOT DU DIRECTEUR



La présente édition du rapport d'activité constitue une première dans cette forme à être éditée par le syndicat S.I.A.CH. et elle honore ainsi une revendication de longue date des responsables du syndicat.

Ce rapport d'activité constituera pour nos communes membres, pour l'ensemble des acteurs du syndicat ainsi que pour toutes autres personnes intéressées un documentaire des activités réalisées pendant les années 2012 à 2013 tant au niveau politique, technique, financier et social.

Les lecteurs intéressés y trouvent également des informations quant aux travaux d'envergure entamés lors des années 2012 à 2013 en vue de parfaire l'assainissement des eaux usées du bassin de la Chiers.

De grands défis se dessinent à l'horizon pour le S.I.A.CH. avec notamment le plus que dédoublement de la capacité de traitement de la station d'épuration intercommunale de Pétange, ainsi que le raccordement des quartiers actuellement encore manquants à cette même station d'épuration. Tous ces travaux projetés, dont le montant total des investissements va avoisiner 80 mio €, nécessiteront un grand effort tant au niveau du syndicat S.I.A.CH., mais également de la part de l'ensemble des autres acteurs impliqués, à savoir : Administrations communales et étatiques, bureaux d'études et entreprises chargées avec la réalisation des travaux. J'espère de tout cœur que tous les projets en question puissent se dérouler dans un climat de travail positif et être réalisés dans les délais et enveloppes financières envisagés.

Pour finir, je tiens à remercier tous les acteurs pour le travail fourni pendant les années 2012 à 2013 et je souhaite que toutes les personnes impliquées continuent à œuvrer en faveur de cette noble mission que constitue l'assainissement des eaux usées.

Raymond ERPELDING

Ingénieur-directeur du SIACH



A. LE S.I.A.CH.

a. PRESENTATION

Le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers (S.I.A.CH) a été institué par **arrêté grand-ducal du 6 octobre 1995**.

Le syndicat a pour objet l'assainissement du bassin tributaire de la «Chiers» en entretenant, exploitant et faisant fonctionner la/les station(s) d'épuration de Pétange, les collecteurs principaux et les ouvrages annexes et en faisant exécuter tous autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet ci-dessus défini, le tout dans le respect du principe pollueur-payeur.

De cet objet découlent les obligations suivantes :

- La collecte et l'épuration des eaux usées en provenance des localités raccordées.
- L'exploitation et le remplacement des stations d'épuration, des collecteurs principaux et des ouvrages annexes.
- Le traitement, le recyclage voire l'élimination des boues d'épuration et des autres résidus provenant de l'exploitation.
- L'acquisition de l'équipement technique et du mobilier.
- L'investissement dans les infrastructures d'exploitation en fonction des adaptations et des modernisations techniques et en fonction de l'extension des capacités suivant les besoins des différents membres associés.

Le regroupement au sein du syndicat comprend les communes de Käerjeng (partie), Differdange, Pétange et Sanem (partie).

Le syndicat S.I.A.CH est administré par un **comité** dans le lequel chaque commune membre est représentée par un délégué pour chaque tranche de ses capacités d'épuration réservées de 10.000 unités « équivalents-habitants » ou fraction d'une telle tranche, membre du conseil communal.

La gestion de l'exploitation du syndicat est placée sous l'autorité du **bureau** composé du président, du vice-président et de deux membres.

Le comité du S.I.A.CH. s'est adjoint d'un **conseil technique** qui se compose des membres suivants : le président du S.I.A.CH respectivement un autre membre (politique) désigné par lui, l'ingénieur-directeur, le chef du service technique, un agent technique de chaque commune membre, versé en la matière, ainsi qu'un représentant de l'administration de la gestion de l'eau.

Les organes d'administration en 2012, 2013 et 2014 sont précisés dans la suite du présent rapport de gestion sous la rubrique «organes d'administration».

b. HISTORIQUE

La station d'épuration de Differdange

Les débuts du programme d'assainissement du bassin de la Chiers remontent à l'année 1972. Ce fut en février 1972 que les premiers contacts allant dans ce sens eurent eu lieu entre l'Etat, les communes de Sanem, Differdange, Käerjeng, Pétange et l'ARBED.

A cette époque, l'ARBED de Differdange envisageait de réaliser à court terme, suite à l'implantation de la nouvelle unité LDAC, d'importantes transformations sur son site industriel. Or, en raison de contraintes techniques, la nouvelle canalisation de la Chiers devait passer en dessous de ce nouveau complexe. Il fallait donc profiter de cette occasion pour mettre en place une infrastructure convenable en matière d'évacuation des eaux usées pour une partie du bassin supérieur de la Chiers.

Toujours en 1972, ce fut en automne que commença la première phase de ces travaux d'infrastructure qui comprenait :

- La collecte des eaux usées du quartier Fousbann à Differdange ;
- L'évacuation des eaux usées de la localité de Soleuvre par l'intermédiaire du collecteur de la « Kalékerbaach ».

L'objectif de cet ouvrage était de conduire, par un collecteur de diamètre approprié, l'ensemble de ces eaux usées en dessous des laminoirs et aciéries de l'usine vers une première station d'épuration du type mécano-biologique à construire sur les terrains de l'ARBED. A ce propos, il y a lieu de souligner que jusque-là l'ARBED utilisait les eaux usées domestiques déversées dans la Chiers à des fins industrielles, ceci après un séjour dans divers bassins de décantation. Comme l'usine ne voulait pas renoncer à cet apport substantiel en eaux de refroidissement, la construction d'une première station d'épuration s'imposa sur le site industriel de l'ARBED avec sa participation financière.

Suivant une convention signée entre les communes de Differdange et Sanem d'une part et l'ARBED d'une autre part, l'ARBED a mis à disposition le terrain nécessaire à la construction de la station d'épuration de Differdange et devait assurer, ensemble avec les deux communes, l'exploitation de la station d'épuration jusqu'à la création d'un syndicat intercommunal.

La station d'épuration de Pétange.

Tout comme pour la partie supérieure du bassin de la Chiers, des collecteurs ont été mis en place permettant le raccordement des eaux usées des localités de Hautcharage et de Bascharage avec ses nouvelles industries. Ces collecteurs aboutissent dans un collecteur principal qui longe le tracé de la Chiers, passe ensuite par Linger en direction de Pétange, pour terminer sa course sur le site de la station d'épuration. L'avant-projet pour la construction de la station d'épuration de Pétange fut voté par le conseil communal de Pétange en sa séance du 26 octobre 1990. A noter que la commune de Pétange fut désignée comme maître d'ouvrage.

Finalement, les travaux de génie civil débutèrent sur le site en septembre 1992 et la station fut mise en service le 15 novembre 1996, pour finalement être inaugurée en date du 22 mai 1998.

La création du syndicat S.I.A.CH. (Syndicat Intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers).

L'idée d'assurer la gestion de la station d'épuration de Pétange, voire de l'assainissement du bassin tributaire de la Chiers, par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal remonte aux premières négociations politiques dans les années 70 entre les responsables d'antan des communes de Käerjeng, Differdange, Pétange et Sanem.

La première réunion de concertation a eu lieu à l'hôtel de ville de Pétange, le vendredi 10 décembre 1993. Les débats ont porté sur la création du syndicat, l'exploitation de la station d'épuration et la répartition des frais de construction et de fonctionnement.

Au cours des sept séances de travail qui ont suivi, le groupe s'est adonné à une analyse et un affinage méticuleux d'une première ébauche basée dans son contenu sur des statuts provenant de syndicats similaires déjà existants.

Ainsi, le règlement d'ordre interne a été entièrement incorporé dans les statuts, le principe du « pollueur-payeur » tout comme la périodicité des mesurages et des mises à jour y afférentes ont été intégrés et la composition du comité a été définie en fonction des capacités d'épuration réservées, exprimées en « équivalents-habitants », de chaque commune membre.

Finalement, la version définitive des statuts a été transmise aux quatre communes en date du 25 janvier 1995. Par la même occasion, celles-ci ont été invitées à désigner leurs délégués au sein du comité du syndicat. A la suite des délibérations concordantes des conseils communaux prises dans l'intervalle du 3 février au 24 mai et de l'arrêté grand-ducal consécutif du 6 octobre 1995, autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers, la base du futur syndicat a été créée et la voie était donc ouverte à sa constitution.

Là-dessus, l'assemblée constituante du syndicat s'est déroulée à l'hôtel de ville de Pétange, le jeudi 7 décembre 1995. Au cours de cette séance, les délégués élus des quatre communes membres ont procédé à l'installation du comité, l'élection des président, vice-président, la fixation des indemnités et jetons de présence, la désignation des membres du bureau et la nomination d'un secrétaire intérimaire.

Lors des séances ordinaires au début de 1996, le comité a arrêté le premier budget et il a défini le cadre du personnel. Ainsi, après la procédure législative de création, le syndicat était aussi mis sur orbite dans le sens pratique.

La Chiers

La source de la Chiers se trouve à côté d'Oberkorn. Au Luxembourg, elle parcourt les communes de Differdange, Sanem, Käerjeng et Pétange. Près d'Athus, elle passe la frontière vers la Belgique et ensuite à Mont-St.Martin elle passe la frontière vers la France. Après le passage des villes de Longuyon et Montmédy, elle débouche près de Sedan dans la Meuse. A noter que la Chiers est la seule rivière luxembourgeoise qui n'aboutit pas dans la Moselle.

c. STRUCTURE DU SYNDICAT

i. Organes d'administration 2012 - 2013

COMITE

Président : M. Roland BREYER

Vice-Président : M. Carlo BERNARD

Membres :
Mme Simone ASSELBORN-BINTZ
M. Georges LIESCH
M. Romain ROSENFELD
M. Fränz SCHWACHTGEN
Mme Josée-Anne SIEBENALER-THILL
M. Richard STURM

BUREAU

M. Roland BREYER – Président
M. Carlo BERNARD – Vice-Président
Mme Simone ASSELBORN-BINTZ – Membre
Mme Josée-Anne SIEBENALER-THILL - Membre

ii. Organes d'administration 2014

COMITE

Président : M. Roland BREYER

Vice-Président : Mme Simone ASSELBORN-BINTZ

Membres :
Mme Josée-Anne SIEBENALER-THILL
Mme Pierrette SCHAMBOURG
M. Romain ROSENFELD
M. Richard STURM
M. François SCHWACHTGEN
M. Gary DIDERICH

BUREAU

M. Roland BREYER – Président
Mme Simone ASSELBORN-BINTZ – Vice-Présidente
Mme Josée-Anne SIEBENALER-THILL – Membre
Mme Pierrette SCHAMBOURG – Membre



De g. à d. : F. Schwachtgen, R. Sturm, S. Asselborn-Bintz, R. Breyer, J-A. Siebenaler-Thill, P. Schambourg, R. Rosenfeld, G. Diderich

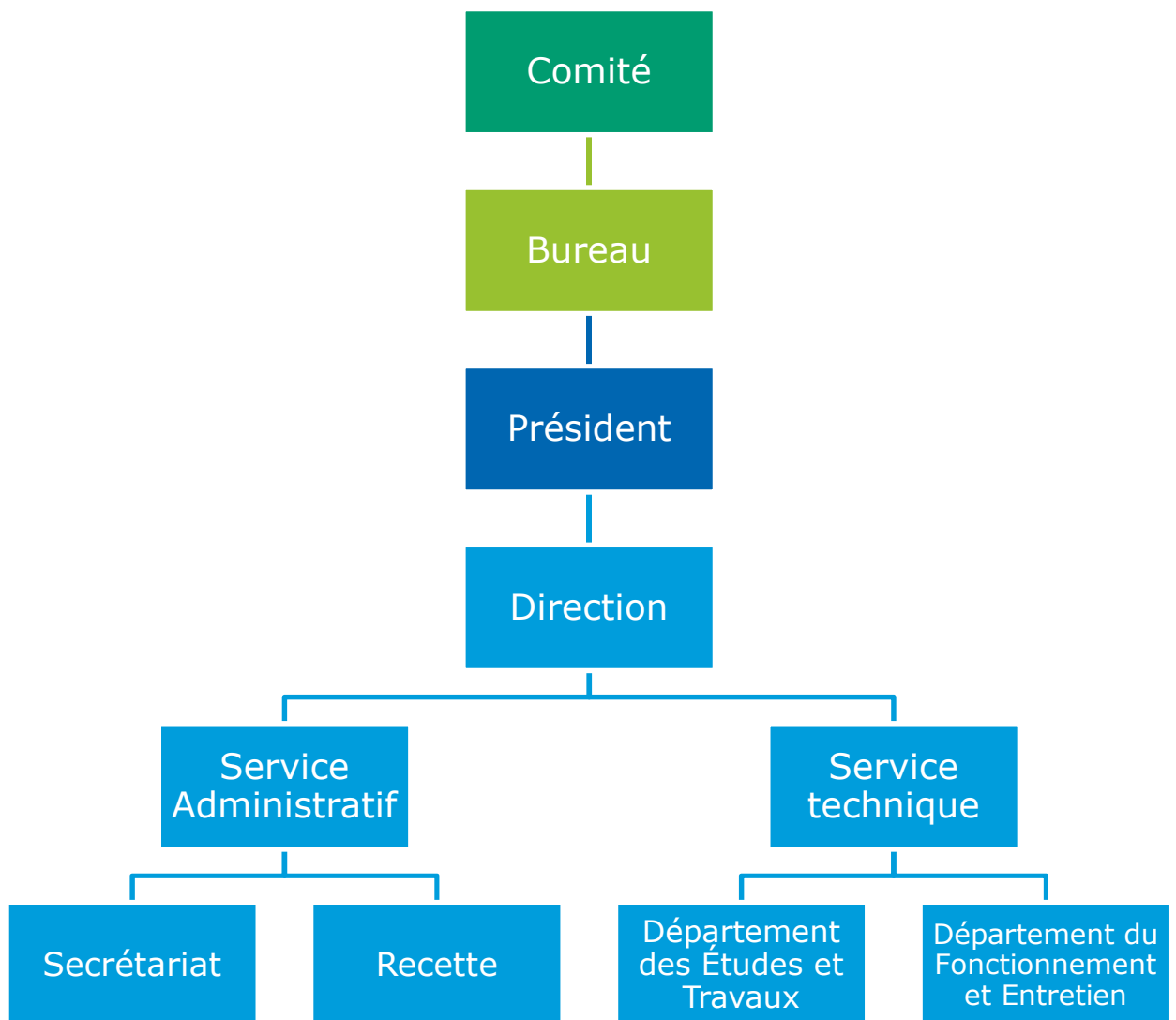
iii. Conseil technique du S.I.A.CH. 2012-2013

CONSEIL TECHNIQUE

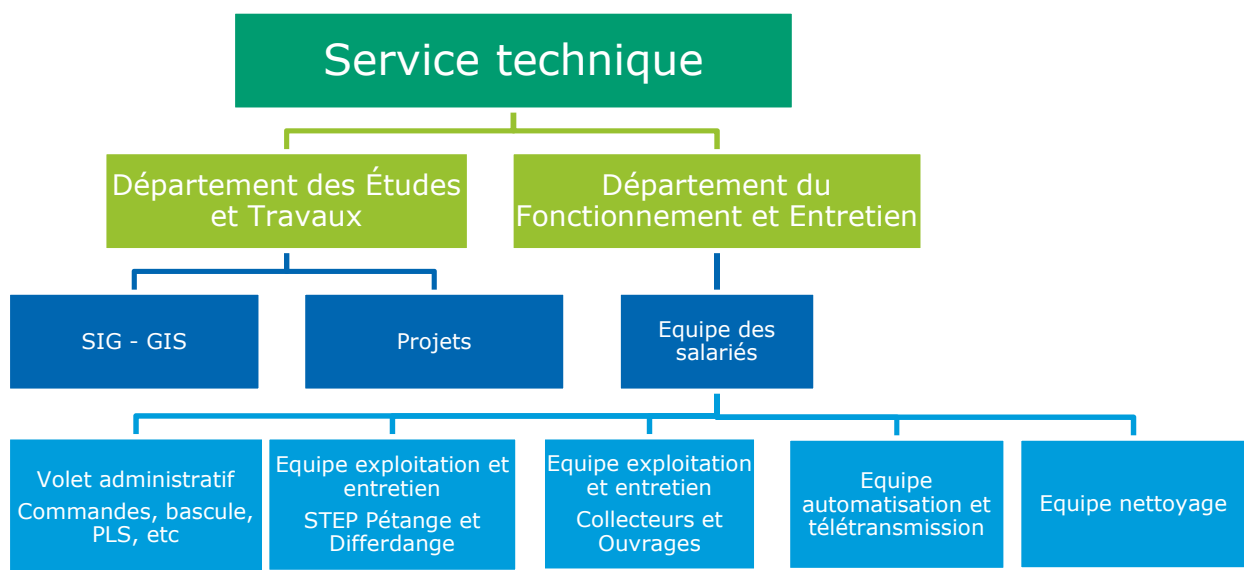
Président : M. Roland BREYER

Membres : M. Raymond ERPELDING, ingénieur-directeur
M. Serge FONCK, chef du service technique
M. Claude GOEDERT, AC de Käerjeng
M. Fernand HEISCHBOURG, AC de Sanem
Mme Elke PETERHÄNSEL, Ville de Differdange
M. Yves SCHILTZ, AC de Pétange
M. Marco VIVANI, Adm. de la gestion de l'eau

iv. Organigramme du S.I.A.CH.



v. Organigramme - SERVICE TECHNIQUE



v. Cadre du personnel (ACTUEL 2014)

DIRECTION :

M. Raymond ERPELDING – Ingénieur-directeur

SERVICE ADMINISTRATIF:

M. Christian ALVERDI – Secrétaire-rédacteur

Mme Manon BÜCHLER – Assistante administrative

M. Eric WOLFF – Receveur à tâche partielle

SERVICE TECHNIQUE:

M. Serge FONCK – Ingénieur-technicien – Chef du service

M. Gilbert HENGEL – Dessinateur industriel

M. Piero DARESTA – Préposé

M. Marco DA SILVA PINTO

M. Marc ERBETTA

Mme Marie-Louise FELTUS

M. Laurent FONCK

M. Stephan GUIRLINGER

M. Patrick JAKOBY

M. Guiseppe MACRI

M. Sebastiano MASTRANGELO – Préposé adjoint

Mme Yamina MERKANE

Mme Ariane REISCH

M. Chris RODERES - apprenti

M. Claude SIMON

M. François STRIEWSKI

M. Romano TINELLI

M. Roland TROES – Préposé adjoint

M. Patrick VANGELISTA

M. Yannick JENIN – apprenti

d. POPULATION A DESSERVIR

L'arrêté grand-ducal du 6 octobre 1995 regroupe les communes de Käerjeng, Differdange, Pétange, et Sanem.

Avec la mise en service de la station d'épuration intercommunale de Pétange en 1996, la charge polluante* de la population et des établissements industriels, artisanaux et commerciaux à desservir dans le cadre du syndicat SIACH était axée selon les valeurs suivantes :

Population	28.134 habitants
Etablissements	10.741 équivalents-habitants
TOTAL	38.875 équivalents-habitants

*Inventaire des charges polluantes tel que approuvé par le comité dans sa séance du 19/11/1998

A partir de la reprise des capacités épuratoires desservies par la station d'épuration mécanique existante de Differdange à partir du 1^{er} février 2006, les charges polluantes** à traiter sous l'égide du syndicat se chiffrent comme suit :

Population	46.849 habitants
Etablissements	17.959 équivalents-habitants
TOTAL	64.405 équivalents-habitants

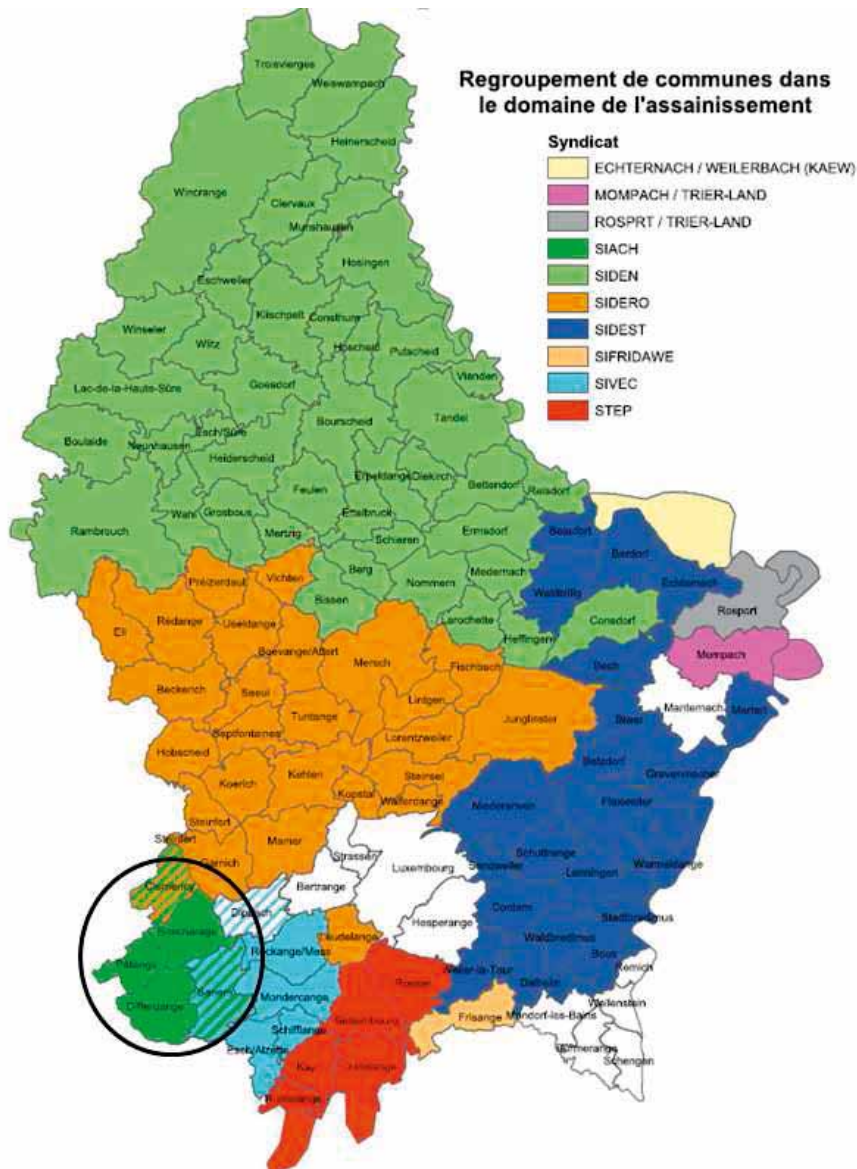
** inventaire des charges polluantes tel que approuvé par le comité dans sa séance du 19/10/2005

Population	49.564 habitants
Etablissements	32.722 équivalents-habitants
TOTAL***	82.286 équivalents-habitants

*** inventaire des charges polluantes tel que déterminé dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration de Pétange (2010)

Notons que la valeur « équivalent-habitant » représente l'eau usée journalière d'un habitant qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. Cette notion (EH) est utilisée pour l'évaluation de la capacité de traitement d'une station d'épuration.

e. DISPOSITION GÉOGRAPHIQUE & RÉPARTITION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES MEMBRES



Le S.I.A.CH. assure l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissements situées sur le territoire des communes membres et exécute les travaux de réalisation de nouveaux collecteurs dans l'intérêt de ces dernières.

Les communes membres sont tenues d'assurer le financement du syndicat par leur participation. Celle-ci est déterminée suivant une clé qui fixe d'une part la participation aux frais fixes, en fonction des capacités d'épuration réservées (exprimées en équivalent-habitants) et d'autre part la participation aux frais variables en fonction de la charge polluante (exprimée en équivalent-habitants) observée dans le courant de l'année.

Les montants des redevances perçues par chaque commune pour les années 2012 et 2013 sont précisés dans la suite du présent rapport de gestion sous la rubrique financière.

f. INSTALLATIONS ET SITES D'ASSAINISSEMENT

Réseaux locaux d'égout :

Dans l'ensemble des 4 communes regroupées dans le syndicat SIACH, on peut tabler sur une longueur totale de 283 km de canalisations publiques constituant les réseaux locaux ainsi que les collecteurs, dont la répartition est la suivante :

Commune de Käerjeng	60 km (partie SIACH)
Commune de Differdange	98 km
Commune de Pétange	76 km
Commune de Sanem	49 km (partie SIACH)
Total :	283 km

Dont collecteurs principaux :

- Collecteurs en service :

La longueur totale des collecteurs en service reprise et exploitée par le syndicat SIACH s'élève à 22 km.

Bassins de rétention :

- Ouvrages existants :

Les bassins de rétention exploités à l'heure actuelle par le syndicat sont au nombre de 10 avec une capacité de rétention globale de 8.147 m3.

B101	Canal de rétention "rue Pierre Hamer"	Pétange	675 m3
B102	Bassin d'orage "rte d'Athus"	Pétange	235 m3
B103	Canal de rétention "rue de la Chiers"	Pétange	104 m3
B104	Bassin d'orage "R.P. Lamadelaine"	Pétange	3370 m3
B106	Canal de rétention "rue Pierre Grégoire"	Pétange	144 m3
B201	Bassin d'orage "rue du Bois"	Bascharage	400 m3
B202	Bassin d'orage "Op Acker"	Bascharage	2688 m3
B301	Bassin d'orage "Plateau du Funiculaire"	Oberkorn	400 m3
B391	Canal de rétention + station de pompage	Lasauvage	85 m3
B402	Canal de rétention "Cité Schmiedenuecht"	Sanem	46 m3

Déversoirs d'orage :

31 Déversoirs d'orage sont exploités à l'heure actuelle.

Stations de pompage :

➤ Installations existantes :

La station de pompage du collecteur principal de la Chiers (Zone Artisanale de Pétange).

Une autre station de pompage localisée dans le Chemin de Brouck à Rodange et deux stations situées à Lasauvage (Place Saintignon et pompage vers la station d'épuration de Longwy) font également partie des installations dont l'exploitation revient au S.I.A.CH.

➤ Installations à créer respectivement à reprendre :

Au cours des années 2012/2013 l'exploitation des deux stations de pompage existantes a été reprise par le S.I.A.CH :

Une station de pompage sise à la limite territoriale rue Haneboesch à Niederkorn / rue de l'Industrie à Sanem, et la station de pompage sise Z.A. Um Woeller sur le territoire de la commune de Sanem.

Stations d'épuration :

➤ Une station d'épuration biologique :

La station d'épuration de Pétange (50.000 / 70.000 EH) traite en moyenne un débit d'eau pouvant aller de 10.000 à 32.000 m³/jour. Le temps de séjour de l'eau est en moyenne de 9 heures.

Il est prévu d'adapter la capacité de traitement de la station d'épuration de Pétange à 115.000 EH en vue du raccordement des eaux usées actuellement traitées à la station d'épuration de Differdange



Station d'épuration S.I.A.CH. Pétange

➤ Une station d'épuration mécanique :

La station d'épuration de Differdange (20.000 EH) sera mise hors service en printemps 2014



Station d'épuration Differdange



B. RAPPORT ADMINISTRATIF

a. RÉUNIONS DU COMITÉ

Lors des réunions du comité en 2012 les sujets de délibération suivants ont été traités :

Séance du 24 janvier 2012

- Installation du comité issu des élections communales du 9 octobre 2011
- Appel de candidatures pour le poste du président du syndicat
- Élection d'un président
- Désignation de trois membres et constitution du bureau
- État des projets, du budget de l'exercice 2011 et de l'organigramme du syndicat
- Construction d'une canalisation de rétention et adaptation d'un déversoir existant sur le territoire de la Commune de Pétange – approbation du décompte des travaux.
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes.

Séance du 12 avril 2012

- Approbation du rapport de la séance du 24 janvier 2012
- Finances : contrôle de caisse du 1^{er} trimestre 2012
- Raccordement de Differdange et de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange – Lot. 3.1a Renaturation du « Kalékerbaach » entre Soleuvre et Differdange-Fousbann en amont du poste CREOS – approbation de l'étude préalable et du devis estimatif y afférent.
- Présentation de l'ordre du jour concernant la réunion avec les collègues échevinaux du 3 mai prochain.
- Taxes de rejet : Présentation du bulletin concernant la taxe de rejet à payer pour 2010
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes

Séance du 5 juillet 2012

- Approbation du rapport de la séance du 12 avril 2012
- Finances : contrôle de caisse du 2^{ème} trimestre 2012
- Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2011
- Vidange, inspection intérieur et remise en état des 2 digesteurs – approbation du décompte des travaux
- Dernières nouvelles concernant le gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes

Séance du 25 octobre 2012

- Approbation du rapport de la séance du 5 juillet 2012
- Finances : contrôle de caisse du 3^{ième} trimestre 2012 – reporté à la prochaine séance
- Budget rectifié 2012 et initial 2013 – présentation
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes

Séance du 14 novembre 2012

- Approbation du rapport de la séance du 25 octobre 2012
- Finances : contrôle de caisse du 3^{ième} trimestre 2012
- Budget rectifié de 2012 et budget initial de 2013 – Approbation.
- Construction d'une station de pompage et d'un bassin d'orage dans le cadre du raccordement d'une grande partie de Rodange à la station d'épuration de Pétange – approbation devis actualisé
- Raccordement des ouvrages existants au nouveau système de supervision et de télégestion – approbation projet et devis actualisés
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes

Séance du 19 décembre 2012

- Présentation par le bureau d'études Schroeder & Associés S.A. du rapport d'inspection de l'ensemble des collecteurs du bassin de la Chiers avec propositions d'assainissement
- Approbation du rapport de la séance du 14 novembre 2012
- Approbation du rapport d'inspection de l'ensemble des collecteurs du bassin de la Chiers ainsi qu'approbation du devis (variante) concernant les mesures d'assainissements s'élevant à un montant de 1.445.000 € TTC
- Infrastructures de gestion des eaux pluviales – discussion de la prise de position « Position paper de juillet 2012 » de l'ALUSEAU.

Lors des réunions du comité en 2013 les sujets de délibération suivants ont été traités :

Séance du 29 avril 2013

- Approbation du rapport de la séance du 19 décembre 2012.
- Assainissement du bassin inférieur de la Chiers : Construction d'une canalisation de rétention avec conduite d'adduction dans la rue Nic. Meyers à Bascharage – approbation du projet définitif et du devis y afférent.
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l'exploitation technique de la station d'épuration de Pétange et des ouvrages annexes.

Séance du 19 juin 2013

- Approbation du rapport de la séance du 29 avril 2013.
- Plan pluriannuel actualisé – présentation.
- Personnel technique – création d’un poste d’artisan CCM (carrière C).
- Inspection du réseau des collecteurs du bassin de la Chiers – approbation du décompte des travaux et services.
- Acquisition d’une nouvelle remorque pour camion en remplacement de la remorque actuelle en service depuis l’année 2000 – décision de principe et vote d’un crédit spécial
- Assainissement du bassin inférieur de la Chiers – Adaptation et mise en conformité de 3 déversoirs d’orage existants à Bascharage (rue de Luxembourg, rue de la Résistance et derrière l’église) – vote d’un crédit spécial pour études préliminaires
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l’exploitation technique de la station d’épuration de Pétange et des ouvrages annexes.
- Séance secrète - Personnel technique – nomination d’un salarié (artisan CCM) à plein-temps

Séance du 7 novembre 2013

- Approbation du rapport de la séance du 19 juin 2013.
- Budget rectifié 2013 et budget initial 2014 – présentation.
- Plan pluriannuel actualisé – présentation.
- Bilan et compte de profits et pertes de l’exercice 2012 – présentation.
- Bilan 2008 et 2009 – présentation du rapport d’audit du service de contrôle et prise de position du bureau.
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l’exploitation technique de la station d’épuration de Pétange et des ouvrages annexes.

Séance du 20 novembre 2013

- Approbation du rapport de la séance du 7 novembre 2013.
- Budget rectifié 2013 et budget initial 2014 – approbation.
- Renouvellement du collecteur secondaire le long de la bretelle d’accès au contournement de Pétange (raccord du moulin Waxweiler, de certaines maisons de la rue de l’Eglise et de la rue d’Athus au bassin d’orage dans la rue d’Athus) – approbation du projet et du devis détaillé.
- Affaires du personnel :
 - Création d’un poste d’ingénieur-technicien.
 - Création d’un poste d’employé communal à mi-temps (carrière D).
- Dernières nouvelles concernant la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que l’exploitation technique de la station d’épuration de Pétange et des ouvrages annexes.

b. RÉUNIONS DU BUREAU 2012 & 2013

Le bureau a siégé à cinq reprises en 2012 et à huit reprises en 2013 afin de se pencher sur les sujets essentiels suivants :

- Préparation des réunions du comité
- Affaires du personnel
- Préparation et élaboration du budget 2013 et 2014
- Exécution du programme anticipé dans les budgets 2011 et 2012
- Contrôle et suivi financier des comptes
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement
- Exploitation technique des stations de Pétange, Differdange et des ouvrages annexes
- Placement de commandes diverses sur base d'offres préalablement approuvées
- Adjudication des travaux sur base de soumissions respectives
- Préparation des dossiers de soumissions
- Ordonnances d'écritures concernant la reprise des infrastructures relatives aux ouvrages annexes et aux collecteurs principaux dans le bilan du syndicat
- Participation à diverses réunions intersyndicales
- Participations à diverses réunions avec des responsables communaux et étatiques
- Préparation / ratification / gestion de divers contrats concernant des prestations de services, maintenance etc.
- Mise en place d'instructions concernant la gestion du temps de présence du personnel
- Organisation de la participation du personnel aux cours de formation continue
- Approbation d'un contrat d'étudiant
- Préparation et organisation de séjours éducatifs
- Participation et préparation de l'événement « En Dag an der Natur 2012 »

c. AUTRES REUNIONS

En date du 3 mai 2012, s'est déroulée une entrevue entre le bureau exécutif du S.I.A.CH. et les collègues échevinaux des communes membres afin de délibérer sur les sujets suivants :

- La gestion financière du SIACH.
- La collecte des données pour établir le plan de financement pluriannuel.
- Présentation des différents cas étudiés.
- Discussion des cas présentés et proposition de la solution à retenir.

En 2013, en vue d'approfondir davantage les sujets concernant spécifiquement les communes concernées, le bureau exécutif du S.I.A.CH. a rencontré le collège échevinal respectif de chacune des communes séparément.

Notons que ces rencontres ont eu lieu aux dates suivantes :

Pour la commune de Käerjeng, le 8 novembre 2013.

Pour la commune de Pétange, le 4 novembre 2013.

Pour la commune de Sanem, le 11 novembre 2013.

Pour la commune de Differdange, le 6 novembre 2013.

Ces quatre séances informatives ont eu pour but de présenter les thèmes tels que les projets à réaliser par le SIACH et leur financement mais avant tout sur la part de la commune concernée pour le financement des projets à réaliser ainsi que les répercussions sur le coût de l'assainissement.

Une autre réunion reste à mentionner, à savoir celle avec L'AGE (Administration de la Gestion de l'Eau) qui s'est déroulée en date du 17 janvier 2013 dans les locaux du SIACH à Pétange et portant sur les points suivants :

- a) Raccordement du bassin supérieur de la Chiers à la station d'épuration de Pétange ;
- b) Modernisation et adaptation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Pétange ;
- c) Dossiers techniques Assainissement ;
- d) Relevé et échancier des projets en relation avec l'assainissement des eaux usées, la renaturation des cours d'eau et les mesures anti-crues ;
- e) Echange d'idées concernant l'évolution future du secteur de l'assainissement.

Une entrevue bilatérale a eu lieu entre les bureaux du SIDERO et du SIACH le 17 juillet 2013 dans les locaux du SIDERO à Beringen/Mersch portant sur les points suivants :

- Visite du chantier de la station d'épuration de Mersch
- Echange de vues sur les synergies possibles entre les 2 syndicats, à savoir :
 - a) Comptabilité / Principes de gestion des finances
 - b) Contrôle analytique
 - c) Système d'informations géographiques SIG/GIS
 - d) Dossiers techniques assainissement

Le syndicat SIACH était également représenté lors de la réunion du 21 janvier 2013 au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région concernant la gestion des eaux pluviales ainsi qu'aux différentes réunions de concertation entre les exploitants de réseaux d'assainissement traitant du même sujet.

De plus le syndicat SIACH était représenté lors de 2 réunions au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région (7 février et 10 octobre 2013) au sujet de l'Analyse économique selon l'article 33 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

d. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le S.I.A.CH. est membre de L'ALUSEAU, l'association luxembourgeoise des services d'eau, par le biais de laquelle il est représenté auprès de l'EUREAU, la fédération européenne des associations nationales des services d'eau ainsi que l'EWA (European Water Association).

Sur le plan national la direction et le service technique du S.I.A.CH. collaborent dans les travaux de l'ALUSEAU. Ainsi le directeur est le président du conseil d'administration de l'ALUSEAU et membre des groupes de travail ALU02 Eaux usées, ALU03 Aspects

financiers et réglementaires, ALU04 Relations publiques et ALU06 Recherche ; tandis que le chef du service technique est également membre du groupe de travail ALU02 Eaux usées.

Sur le plan International, la direction du S.I.A.CH. coopère encore, en vertu de son affiliation à l'ALUSEAU, aux travaux de l'EUREAU et de l'EWA. M. Raymond Erpelding est représentant de l'ALUSEAU auprès de l'assemblée générale de l'EUREAU, ainsi que représentant auprès du conseil d'administration de l'EWA.

De plus le directeur est observateur auprès de la Commission internationale de la Meuse et observateur-suppléant auprès des Commissions internationales de protection de la Moselle et de la Sarre en vertu du statut d'observateur décerné à l'ALUSEAU par les 2 commissions internationales.



C. EVENEMENTS OFFICIELS ET PROJETS DE GRANDE ENVERGURE

a. RACCORDEMENT D'UNE PARTIE DE RODANGE À LA STATION D'ÉPURATION DE PÉTANGE

Pour la partie Rodange-Bas, antérieurement raccordée à aucune infrastructure d'assainissement d'eau, le premier coup de pelle en vue du démarrage de la construction d'un bassin d'orage avec station de pompage pour cette partie de Rodange, a été effectué le 11 octobre 2012 en présence de Monsieur Jean-Marie Halsdorf Ministre de l'intérieur et à la Grande Région.

Volume du bassin d'orage : 350 m³

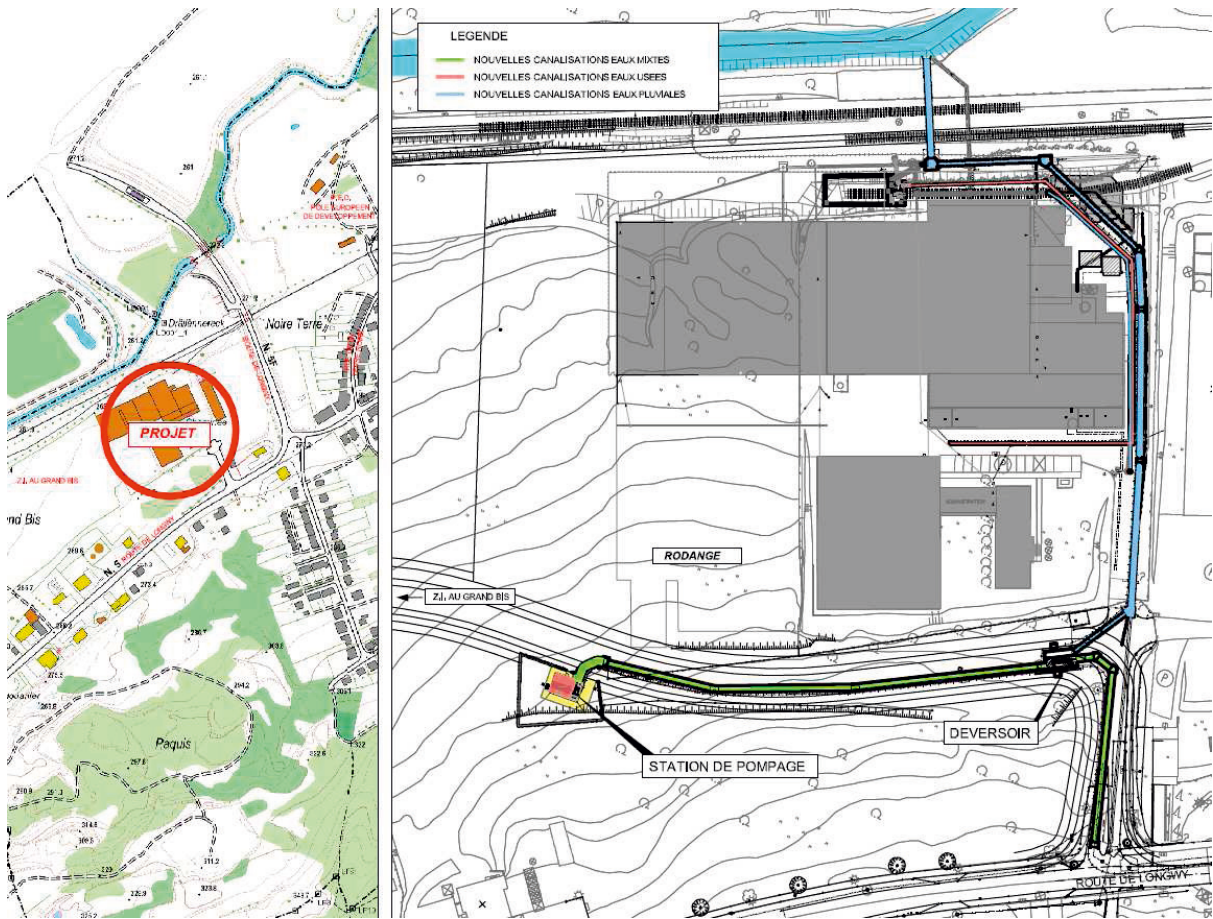
Débit maximal de la station de pompage : 31 l/s

Coût total du Projet « Raccordement d'une partie de Rodange à la station d'épuration de Pétange » : appr. 3.192.000 € TTC (devis actualisé)

Fin des travaux prévue : fin 2014



Premier coup de pelle 11/10/2012



Plan de situation - Ensemble du Projet (Rodange)



Travaux de construction d'un bassin d'orage et d'une station de pompage (Rodange)

b. RACCORDEMENT DE LA VILLE DE DIFFERDANGE ET DE LA LOCALITÉ DE SOLEUVRE À LA STATION D'ÉPURATION DE PÉTANGE – Ensemble du Projet

Le premier coup de pelle en vue du démarrage de la construction d'un bassin d'orage avec station de pompage (travaux de génie civil du lot 3.2), a été effectué en date du 24 juin 2013 sur le terrain de l'ancien stade Henri Jungers de l'«AS Déifferdang» en présence de Monsieur Jean-Marie Halsdorf Ministre de l'intérieur et à la Grande Région.

Coût total du Projet « Raccordement de la ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange », incluant tous les lots, initialement estimé : appr. 16.000.000 € TTC



Premier coup de pelle 24/06/2013

Récapitulatif des lots

Lot 1 : Renforcement du collecteur des eaux usées existant entre la rue de Sanem et la zone industrielle Haneboesch à Niederkorn (travaux achevés)

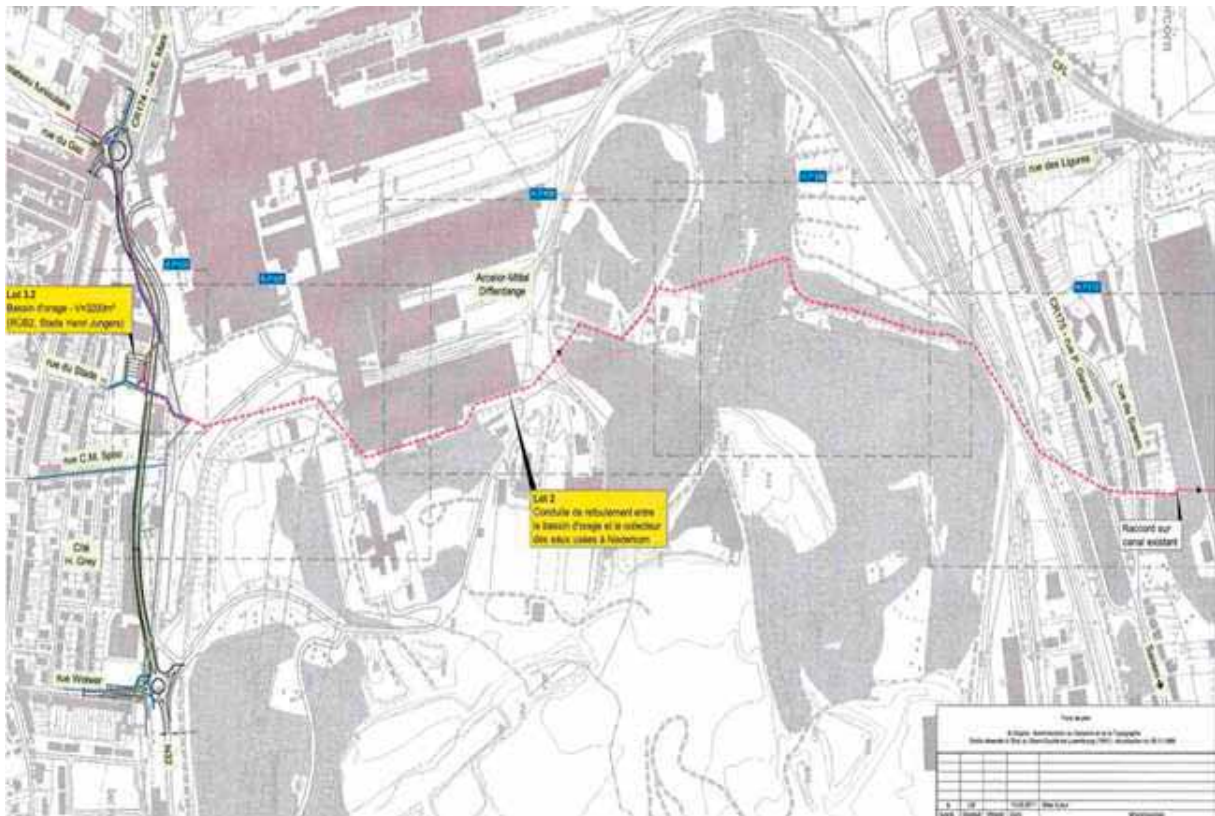
Lot 2 : Conduite de refoulement entre le bassin d'orage (RÜB 2, Stade Henri Jungers) et le collecteur d'eaux usées à Niederkorn (travaux achevés en mai 2014)

Lot 3.1 : Conduites d'adduction entre la rue Emile Mark respectivement rue Woier et le bassin d'orage

Lot 3.1a : Renaturation de la Kalékerbaach (travaux prévus 2015/2016)

Lot 3.2 : Bassin d'orage avec station de pompage (RÜB 2, Stade Henri Jungers)

L'achèvement des travaux des lots 1 et 2 mentionnés ci-dessus permettront la mise hors service, au printemps 2014 (en date du 8 avril 2014), de la station d'épuration de Differdange ne répondant plus aux normes.



Plan de situation – Ensemble du Projet

i. (LOT 3.2) Bassin d'orage avec station de pompage (RÜB 2, Stade Henri Jungers)

Dans le cadre du Projet « Raccordement de la ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange », les travaux du Lot 3.2 ont débuté.

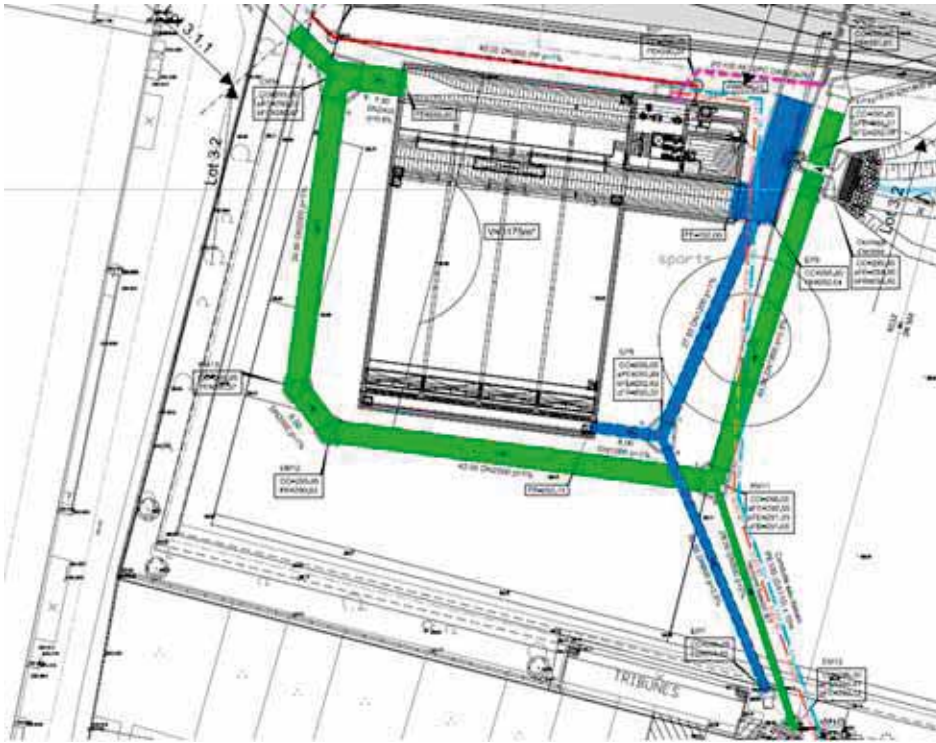
Volume du bassin d'orage : 3.175 m³

Débit maximal de la station de pompage : 278 l/s

Début des travaux : juin 2013

Fin des travaux prévue 2015

Coût total initialement estimé du Lot3.2 : 4.661.893 EUR TTC (part SIACH suivant projet définitif approuvé au Comité lors de sa séance du 12 mai 2011 - inclus dans le coût total de 16.000.000 € TTC du Projet de grande envergure « Raccordement de Differdange et Soleuvre à la Step Pétange »)



Plan - Bassin d'orage et station de pompage (Lot 3.2)



Travaux de terrassement du futur bassin d'orage en cours



Vue sur le blindage de la fouille dit « paroi cloutée » – application de la gunite en cours



Ferrailage du radier et décoffrage d'une partie du bâtiment de service

ii. (LOT 2) - Conduite de refoulement vers le collecteur existant à Niederkorn

Toujours dans le cadre du Projet « Raccordement de la ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange », le Lot 2 s'est vu démarrer au printemps 2013.

Début des travaux : mars 2013

Coût total du Lot 2 : 2.980.000 EUR TTC (Part S.I.A.CH. suivant devis actualisé) (inclus dans le coût total de 16.000.000 EUR du Projet de grande envergure « Raccordement de Differdange et Soleuvre à la Station d'épuration de Pétange »)

Fin des travaux prévue et mise en service : mai 2014



Forage dirigé



Assemblage des tuyaux par soudage en bout



Robinetterie dépassant les caillebotis à l'intérieur d'un regard de visite



Raccordement de la conduite de refoulement au collecteur principal

c. AUTRES PROJETS EN COURS

i. Travaux de nettoyage et d'inspection d'une partie des collecteurs du bassin de la Chiers

Les collecteurs ont fait l'objet d'une inspection minutieuse par caméra et de nettoyage sur la majeure partie du réseau.

Les travaux d'inspection par caméra vidéo en question ont abouti au rapport d'évaluation de l'état constructif des collecteurs qui a été présenté au comité du syndicat lors de sa séance du 19 décembre 2012.

Début des travaux : 2010

Coût total du projet : 256.000 EUR TTC

Longueur totale des collecteurs inspectés : 14.100m.

Les travaux ont été achevés en 2012

Lors de ce nettoyage une quantité de 140 tonnes de déchets constitués de sable, gravats et autres dépôts ont été extraits des canalisations.

Suite aux dégâts constatés lors de l'inspection par caméra des collecteurs d'eaux mixtes, une liste de projets d'assainissement a été établie et les travaux y relatifs ont débuté en 2013.



Travaux d'inspection des canalisations



Dépôts constatés dans un collecteur



Dégâts constatés : pénétration de racines

ii. Raccordement des ouvrages existants au nouveau système de supervision et de télégestion

Suite au remplacement du système de supervision du type ILTIS I par le nouveau système Siemens-WinCC, une modernisation des systèmes d'automatisation des stations externes s'est avérée nécessaire afin de permettre leur intégration dans le nouveau système de supervision et de télégestion de la station d'épuration de Pétange.

Coût total du Projet initialement estimé: 250.000 EUR TTC

Début des travaux : 2011

Fin des travaux prévue : fin 2015

Parmi les ouvrages concernés, nous retrouvons les suivants:

Pétange :

- B02 : Station de pompage-zone artisanale ;
- B102 : Bassin d'orage –rue d'Athus ;
- B103 : Canalisation de rétention – rue de la Chiers ;
- B104 : Bassin d'orage – R.P. Lamadelaine ;
- B105 : Déversoir d'orage – Eechelsbaach
- B106 : Canalisation de rétention – rue Pierre Gregoire

Bascharage :

- B202 : Bassin d'orage – Op Acker ;
- B203 : Déversoir – rue de Schouweiler

Differdange :

- B391 : Canal de rétention & station de pompage – Lasauvage ;
- B392 : Station de pompage - Place Saintignon



D. RAPPORT TECHNIQUE

a. EXPLOITATION ET MAINTENANCE

i. Equipements spéciaux de maintenance et de transport

Afin d'assurer le bon fonctionnement des installations mentionnées ci-dessus et de garantir un traitement optimal de l'eau, le syndicat dispose, en autres, d'équipements spéciaux de transport, de maintenance :

- 1 camion VOLVO avec grue (acquis en 2013)
- 2 remorques avec accessoires (dont une acquise en 2013)
- 2 Camionnettes (Renault Master & Ford Transit)
- 3 voitures utilitaires (Nissan Navara, VW Caddy & Dacia Logan)
- 1 voiture de service (C-Max)
- 1 Tracteur KUBOTA
- Groupe BBA (pompe mobile d'une capacité de 360 m³/heure)

ii. Acquisition de nouveaux équipements en 2012/2013

Pour les besoins du service d'exploitation, il a fallu au printemps 2013, se séparer du tout premier camion Mercedes qui a eu droit à sa retraite après 13 ans de loyaux services au sein du S.I.A.CH.

Durant son usage, ce camion a parcouru quelques 285.000 km, a transporté environ 35.000 tonnes de boues d'épuration en vue de recyclage, 1.100 tonnes de sable vers le SIGRE et environ 1.000 tonnes de refus de dégrillage vers le SIDOR.



Camion ayant servi au service d'exploitation du S.I.A.CH. pendant 13 ans.

En vue de ce remplacement, le syndicat a donc fait l'acquisition suivante en 2013 :

1 camion VOLVO

1 remorque (Gergen-Jung)



iii. Exploitation et maintenance

Le personnel technique du S.I.A.CH. assure la plus grande partie de la maintenance des installations et de leur fonctionnement. Sur base journalière il est chargé

- de la surveillance du fonctionnement des installations de la collecte et du traitement des eaux d'égout
- des opérations de commandes requises par le processus de traitements épuratoires
- des travaux d'entretien et de maintenance des équipes d'assainissement
- d'assurer la permanence pour les cas de pannes et d'interventions de première urgence

En dehors de ces opérations de maintenance journalières, l'équipe met à disposition son assistance technique aux communes en matière d'études et de travaux ainsi que divers équipements tels que la pompe mobile à moteur de combustion DIESEL et l'équipement d'obturation et d'essais d'étanchéité des canalisations.

Notamment lors de l'exécution de projets relatifs à la collecte et au traitement des eaux résiduaires comme par exemple des réparations importantes ou tout autre manœuvre de maintenance significative (STEP ou externe).

Elle assure une assistance technique et de missions de conseils aux communes membres comprenant, parmi d'autres, les inspections caméra réalisées pour le compte des communes.

Le S.I.A.CH. a mis en place, gère et met à jour les informations géographiques et souterraines à l'aide d'un système d'informations géographiques (SIG/GIS). En étroite collaboration avec les communes, tout changement ou situation erronée détectée en matière de canalisations, collecteurs et autres ouvrages externes est corrigée en

conséquence dans la base de données afin de garantir la meilleure conformité entre les informations géographiques encodées et la situation réelle.

iv. Interventions de routine

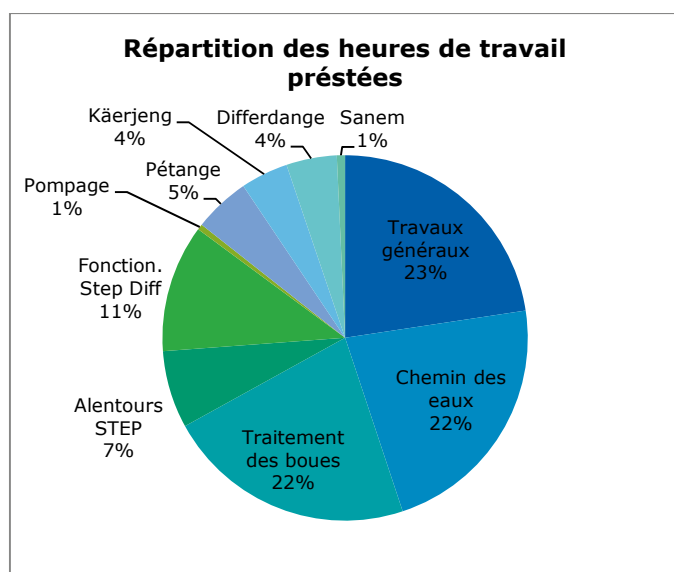
Les contrôles de routine sont effectués selon un planning régulier. Ainsi les 85 déversoirs et ouvrages spéciaux sont inspectés à raison de 6 fois par an en moyenne tandis qu'un contrôle rigoureux de tous les ouvrages externes, des stations de pompages et des bassins s'impose toutes les 6 six semaines.

Outres les simples contrôles, il incombe d'entretenir les ouvrages ainsi que leurs alentours et d'y effectuer rigoureusement les dépannages et réparations nécessaires.

S'y ajoute la surveillance centralisée du fonctionnement épuratoire biologique au moyen d'équipement de télécommunication, de télégestion et d'informatique.

Il reste à noter qu'une permanence est assurée 24h/24h et cela 7j/7 pour toute panne technique et urgences.

Les heures de travail prestées lors des années 2012 et 2013 en matière de fonctionnement et de la maintenance sont de l'ordre de 27 200 heures par an et peuvent être réparties suivant certaines catégories :



Les heures de travail attribuées au traitement des boues et chemin des eaux sont entièrement dédiées au fonctionnement de la station d'épuration-même de Pétange. En incluant les travaux généraux et les alentours de la station d'épuration de Pétange, il en découle que quasi les trois quarts des heures de travail effectuées sont prestées sur le site de la station d'épuration de Pétange et dont voici quelques exemples :



Entretien et maintenance du bassin biologique



Nettoyage du dessableur



Assainissement digesteurs



Chauffage chemin de roulement du décanteur primaire



Nettoyage de la conduite d'eau de service



Montage tuyau de protection pour sonde de mesure de niveau

v. Interventions d'urgence

Les interventions d'urgence survenues lors de la période 2012/2013, sont principalement dues soit à l'arrêt du dégrilleur, soit à des coupures d'électricité, ou encore à certaines pannes mécaniques ainsi qu'à quelques alarmes de gaz ou d'intrusion.

Le nombre d'heures prestées en matière d'interventions d'urgence ont été de l'ordre de 124h en 2012 et 137h pour l'année 2013.

Les urgences englobent également les déversements inhabituels décelés. Ainsi retenons, le 13 octobre 2013, la détection de Gasoil dans la Chiers par l'équipe du S.I.A.CH.. Les Services d'urgence de Pétange, Differdange et Käerjeng sont intervenus afin de construire un barrage anti-pollution entre Bascharage et Niederkorn.

vi. Gestion et élimination des déchets

Les déchets récupérés en fin de traitement sont repartis en trois catégories de résidus : les boues d'épuration, les résidus de dégrillage et les résidus de dessablage.

S'ajoutent à ces derniers, les déchets extraits au niveau des ouvrages externes (déversoirs et canalisations) ainsi que les déchets divers de maintenance tels que les déchets de verdure, d'élagages. Les déchets sont, en majeure partie, regroupés sur le site de Pétange avant d'être acheminés vers leurs points d'élimination respectifs.

La quantité totale de boues produites en 2012 se chiffrait à plus de 1005 t (MS) équivalent à plus de 3 000 t de boues contenant 30% respectivement 37% de matière sèche. En 2013 le poids total excédait 980 t (MS) soit 2971 t de boues à 30 et 37% de matière sèche.

Une partie des boues est chaulée afin de pouvoir être valorisée dans le milieu de l'agriculture par le biais de la société SEDE Benelux. La division bureau d'étude de cette dernière se charge en outre du suivi analytique des boues ainsi que du suivi agronomique, environnemental et administratif des épandages afin de répondre aux prescriptions du règlement grand-ducal modifié du 14 avril 1990. En 2012, cette quantité de boues déshydratées destinée au recyclage agricole se chiffrait à 493,6 t (MS) ce qui correspond à 1 334 t de boues à 37% de matière sèche. En 2013 le poids total était de 470,6 t (MS) soit de 1 271 t de boues à 37% de matière sèche.

Les boues non-chaillées sont évacuées vers la plateforme SOILCONCEPT en vue d'une valorisation écologique des boues par compostage. La quantité totale annuelle de boues déshydratées en 2012 était de 508,4 t (MS) équivalent à 1 695 t de boues à 30% de matière sèche. Pour l'année 2013, cette quantité se chiffrait à 509,9 t (MS) soit 1 700t de boues à 30% de matière sèche.

Les résidus de dégrillage sont pris en charge par le SIDOR pour y être incinérés et les résidus de dessablage sont amenés à la décharge du SIGRE.

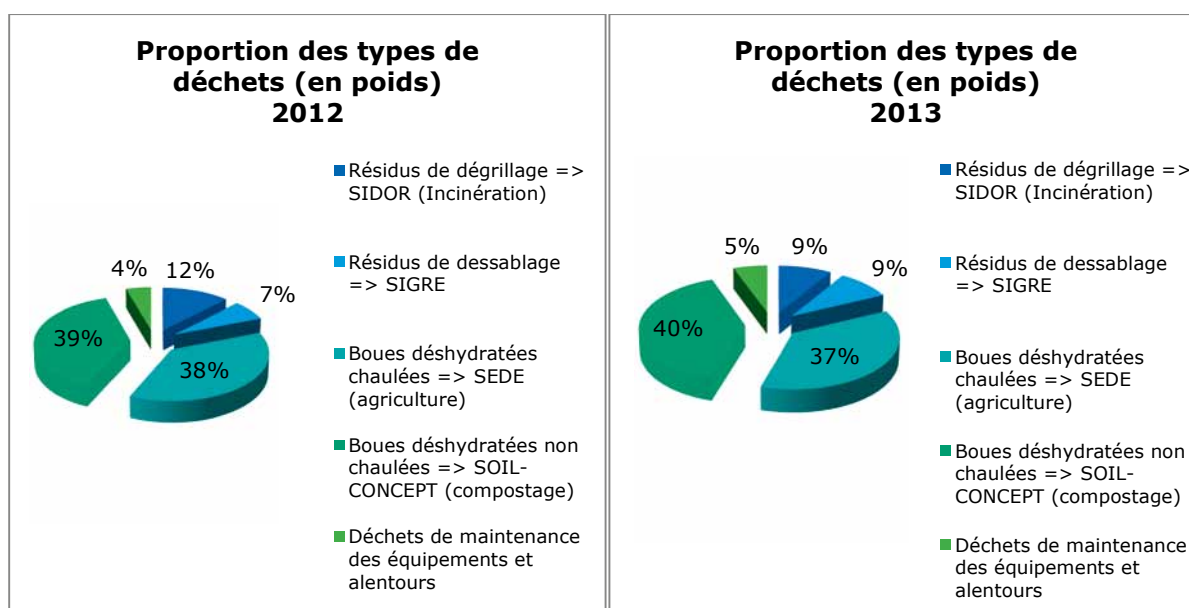
Les résidus de canalisation et des déversoirs sont cependant directement collectés par des sociétés spécialisées externes en vue d'une élimination conforme à la législation.

La quantité totale de déchets produits au niveau de la filière de traitement se décompose comme suit:

Déchets et boues de la filière de traitement	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)
Résidus de dégrillage => SIDOR (Incinération)	160,9	111,9
Résidus de dessablage => SIGRE	89,62	117,6
Boues déshydratées chaulées (MS) => SEDE (agriculture)	493,6	470,6
Boues déshydratées non chaulées (MS) => SOIL-CONCEPT (compostage)	508,4	509,9
Total	1 062,72	1 210,00

Les travaux d'entretien et de maintenance des équipements et alentours engendrent davantage de déchets de nature plus diverse que nous catégorisons de manière plus générale et dont l'élimination se fait également par le biais de sociétés externes spécialisées.

Déchets de maintenance des équipements et alentours	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)
Résidus de canalisations/déversoirs => Lamesch	45,9	62,6
Autres déchets (verdure etc.) => Minett-Kompost	11,82	7,38
Déchets spéciaux => SUPERDRECKSKËSCHT	1,416	0,378
Huiles usagées => SuperdrecksKëscht	1	1,3
Total	60,14	71,66



b. CONTRÔLE ANALYTIQUE

i. Fréquence de prélèvements et contrôle des échantillons

Le nombre minimum d'échantillons à prélever à intervalles réguliers est prévu par le règlement grand-ducal modifié du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires et dépend de la taille de la station d'épuration.

Ainsi notons que pour la station d'épuration de Pétange (50.000 EH) un minimum de 24 échantillons est requis contre 12 échantillons pour la station d'épuration de Differdange (20.000EH). Les fréquences d'échantillonnage fixées par l'autorisation d'exploitation de ces stations d'épuration sont cependant plus importantes que celles prévues par le règlement grand-ducal mentionné ci-dessus. Il en est généralement de même pour les valeurs telles que les rejets dont les limites sont généralement plus strictes suivant l'autorisation d'exploitation.

La surveillance du fonctionnement et des rejets de la station d'épuration de Pétange (et celle de Differdange) est assurée en partie par l'exploitation de son propre laboratoire et en partie par le laboratoire central du SIDERO.

La surveillance analytique courante est ainsi effectuée par le personnel du département du Fonctionnement et de la Maintenance, tandis que les échantillons réguliers pour contrôler le rendement des stations d'épurations sont analysés par le laboratoire central du syndicat intercommunal SIDERO.

Les échantillons des eaux sont prélevés sur base régulière à raison de deux fois par semaine, puis analysés en alternance une semaine sur deux au laboratoire du S.I.A.CH. et au laboratoire central du SIDERO. Les prélèvements sont effectués à deux endroits à savoir à la sortie du dessableur ainsi qu'à la sortie de la station.

Il incombe entièrement au laboratoire du S.I.A.CH. de faire les diagnostics en relation avec les eaux résiduaires à traiter et de faire le contrôle analytique des processus épuratoires et de leurs résultats.

Rappelons qu'en matière de prescriptions relatives aux rejets des stations d'épuration, le règlement grand-ducal modifié du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires mettant en application la directive 91/271 CEE du Conseil du 21 mai 1991 vise la surveillance appropriée des stations pour démontrer le respect des normes minimales de rejets.

Pour les stations d'épuration, comme celles de Pétange et de Differdange, d'une charge polluante supérieure à 10.000 EH, le règlement prévoit les conditions suivantes :

Pétange (50 000EH) :

Paramètres	Limites de rejet (*)	Limites de rejet de l'autorisation d'exploitation	pourcentage minimal de réduction (*)
DBO5	25 mg/l	15 mg/l	70-90 %
DCO	125 mg/l	75 mg/l	75%
MES	35 mg/l	30 mg/l	90%
azote total (Ntot)	15 mg/l	18 mg/l	70-80%
phosphore total (Ptot)	2 mg/l	2 mg/l	80%
Ammonium (NH4)		3 mg/l	

Differdange (20 000EH) :

Paramètres	Limites de rejet (*)	Limites de rejet de l'autorisation d'exploitation	pourcentage minimal de réduction (*)
DBO5	25 mg/l	25 mg/l	70-90 %
DCO	125 mg/l	125 mg/l	75%
MES	35 mg/l	35 mg/l	90%
azote total (Ntot)	15 mg/l	15 mg/l	70-80%
phosphore total (Ptot)	2 mg/l	2 mg/l	80%

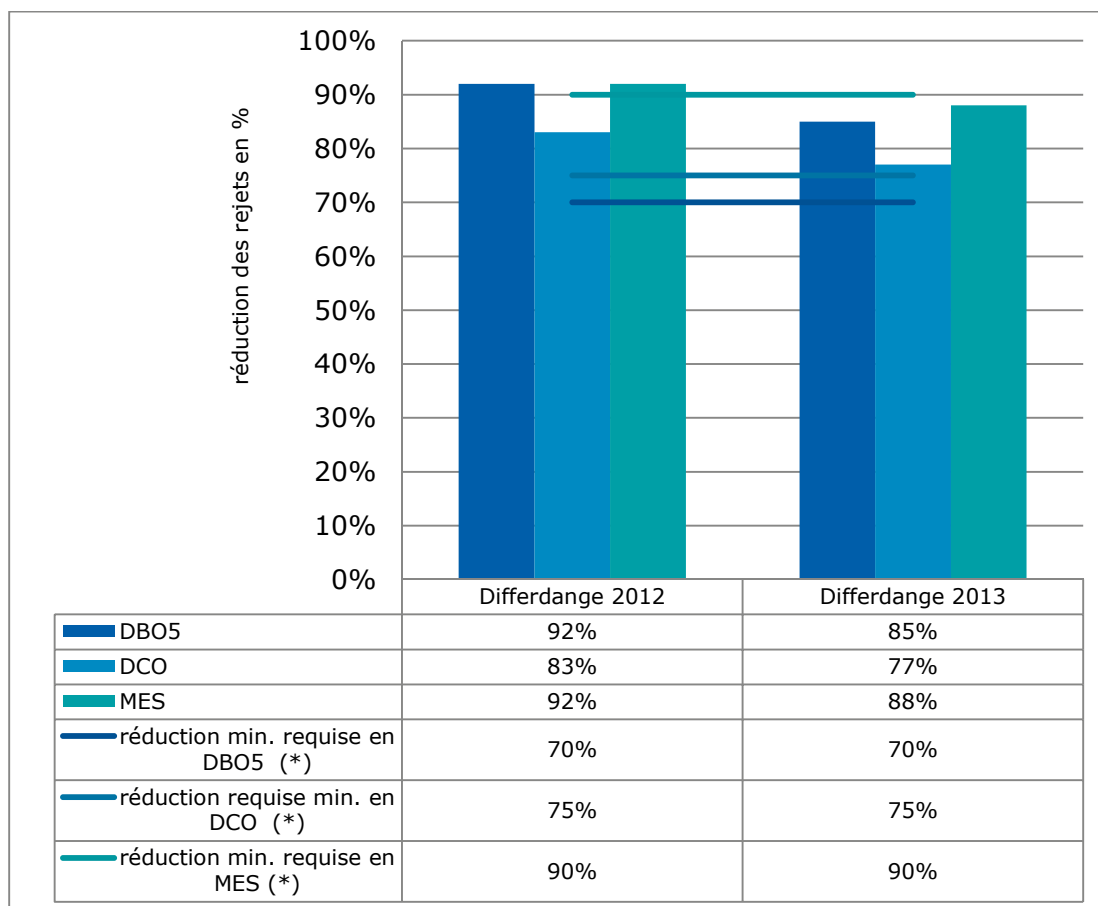
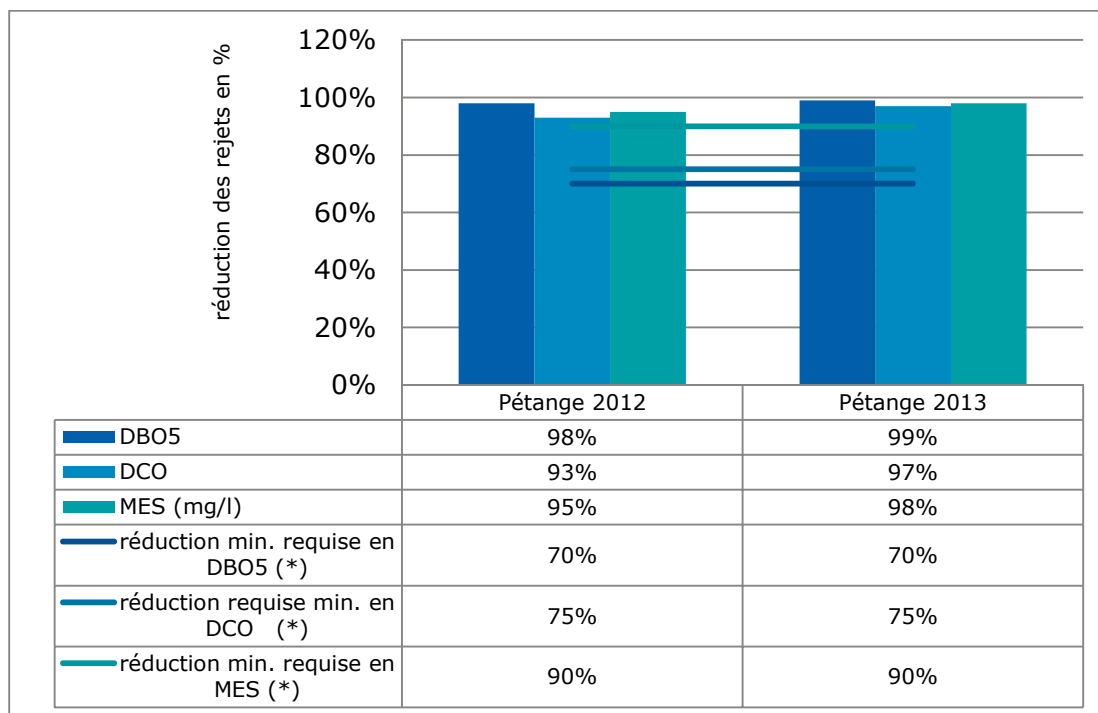
(*) Valeurs fixées par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994

L'analyse de certains paramètres des boues (comme par exemple : la détermination du volume des boues, de la matière sèche et du degré de stabilisation) est effectuée sur le site du S.I.A.CH. par le personnel de la station d'épuration.

De plus amples analyses sont effectuées par les sociétés SEDE et SOILCONCEPT dont les résultats sont communiqués au S.I.A.CH.

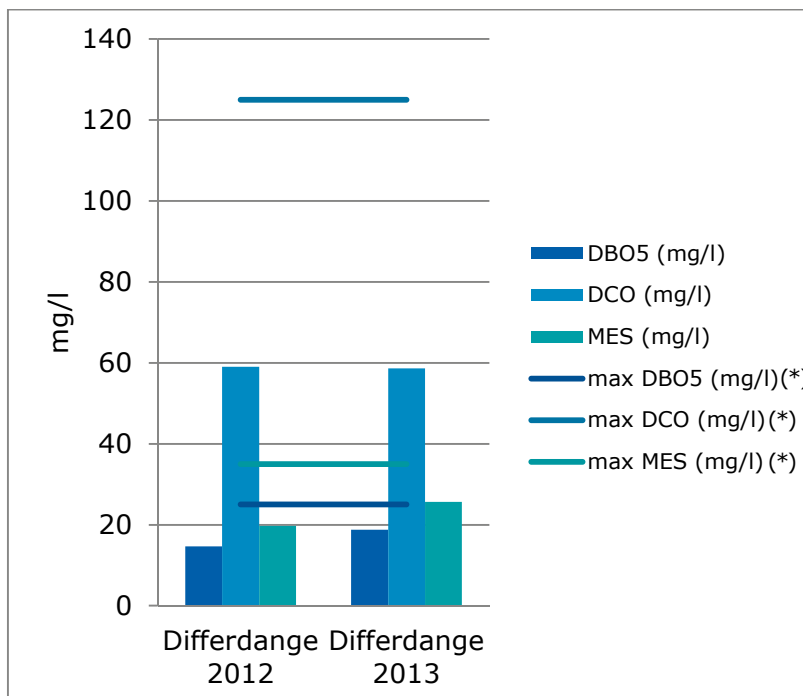
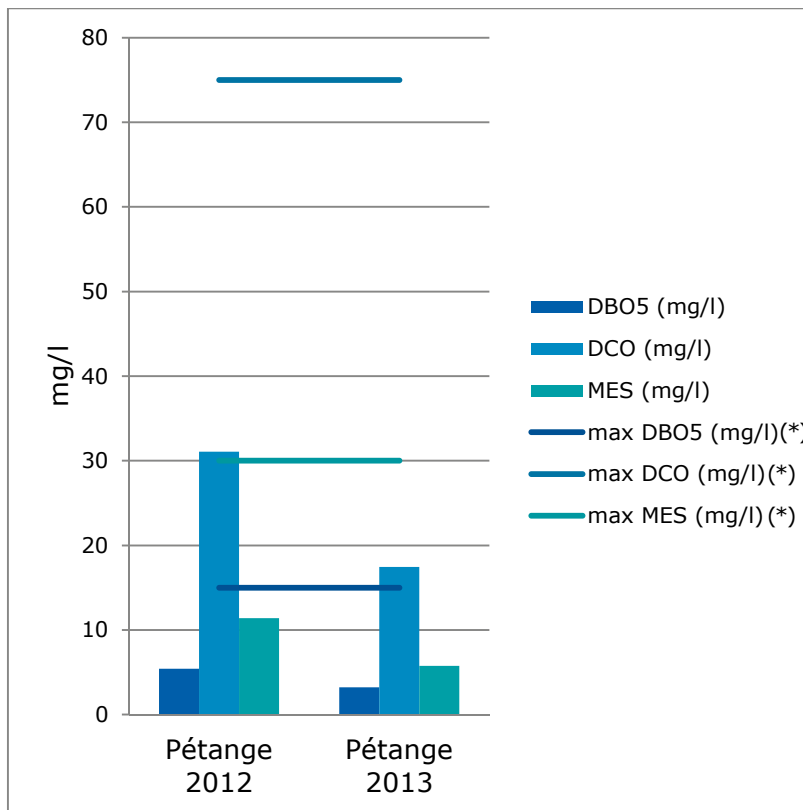
ii. Evaluation des résultats d'analyses 2012 et 2013

Rendements épuratoires en DBO5, DCO et MES



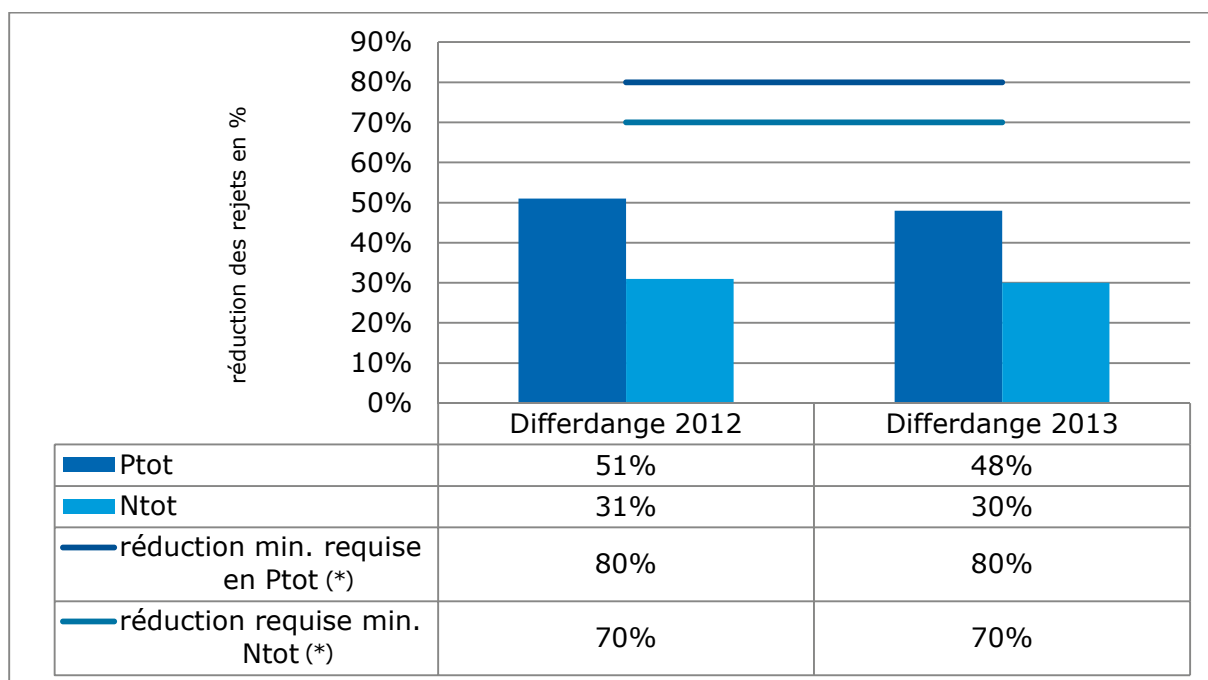
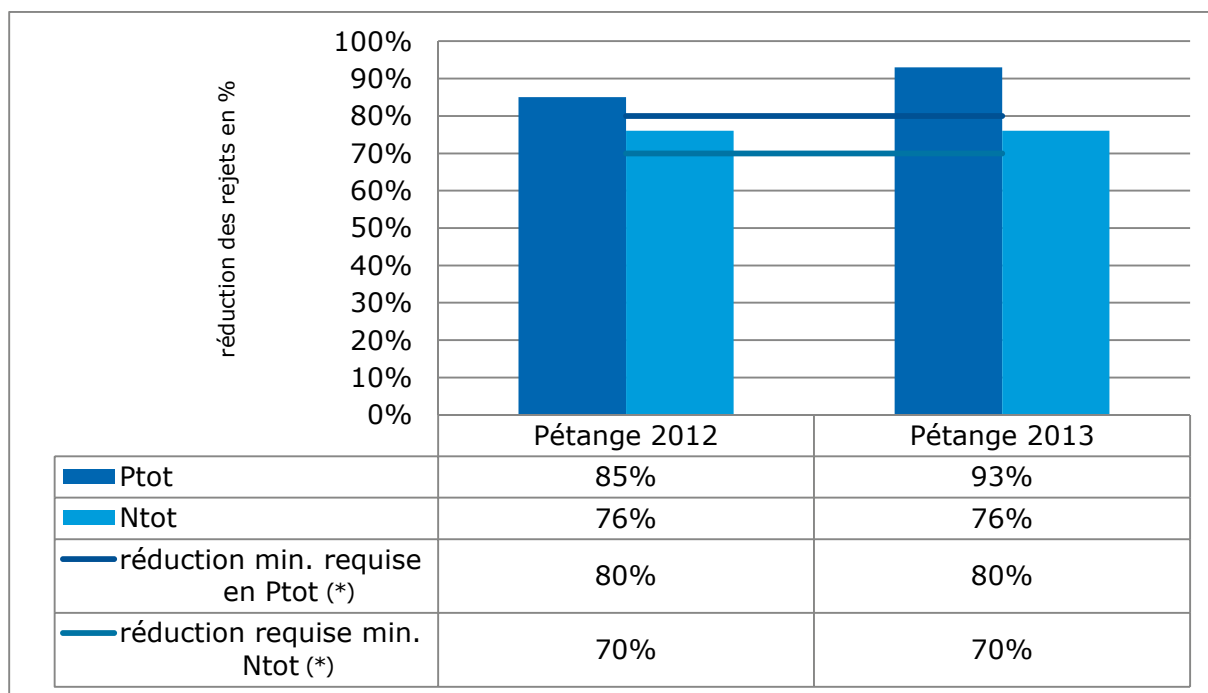
(*) Valeurs fixées par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994. La réduction est calculée par rapport à la valeur d'entrée

Rejets en DBO5, DCO et MES



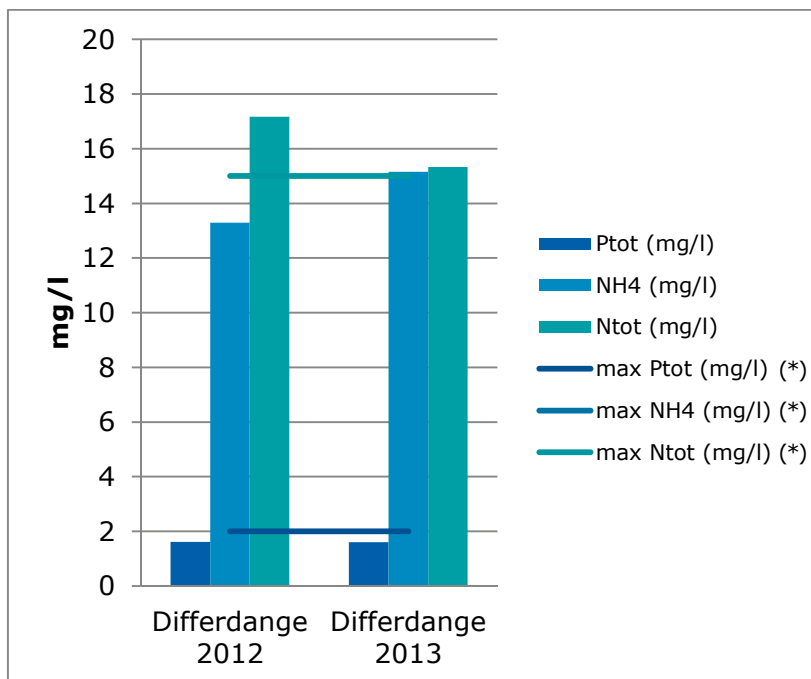
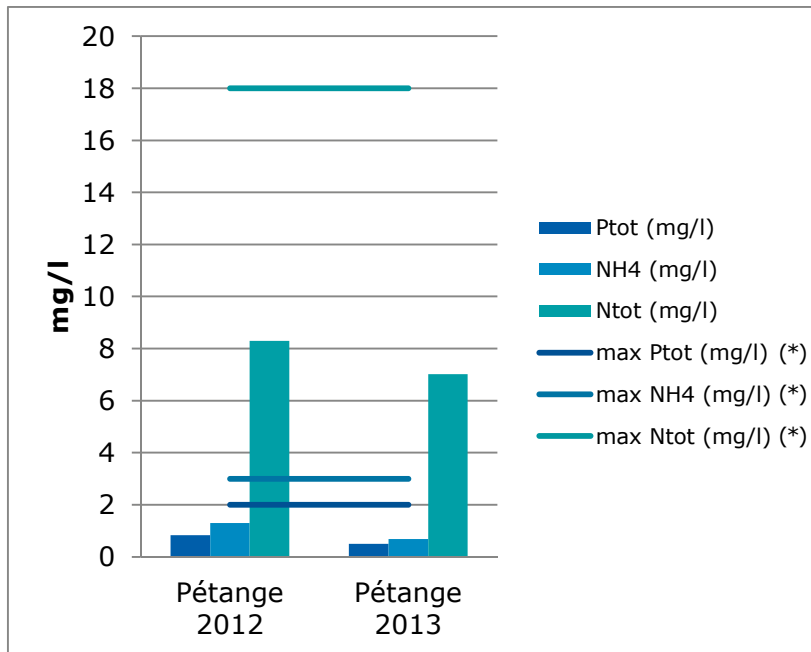
(*) Les limites de rejet maximales sont fixées par les autorisations d'exploitation respectives

Rendements épuratoires en Azote et Phosphore



(*) Valeurs fixées par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994. La réduction est calculée par rapport à la valeur d'entrée

Rejets en NH4, Ntot et Ptot



(*) Les limites de rejet maximales sont fixées par les autorisations d'exploitation respectives

Constatons que les résultats d'analyses de la station d'épuration biologique de Pétange font preuve d'une amélioration en 2013 par rapport à 2012 et ceci toujours dans le respect des limites prévues par la réglementation.

La station d'épuration mécanique de Differdange cependant conclut avec un mauvais rendement et n'atteint pas les limites imposées de réduction minimale des rejets en matière d'azote et de phosphore. Pour cette station qui n'est pas équipée pour l'élimination de ces éléments nutritifs, ces résultats soulignent la nécessité d'une mise hors service ou de la moderniser et la remettre aux normes de rejet exigées par la réglementation y afférente. Il a ainsi été décidé de mettre hors service la station

d'épuration de Differdange aussi tôt que possible (printemps 2014) et de transférer la charge en question à la station d'épuration de Pétange qui, elle-même, fera l'objet d'un projet de modernisation et d'extension à partir de 2015.

Analyse des boues d'épuration

Afin d'être revalorisées par le biais de l'agriculture ou de compostage, les boues doivent faire l'objet d'une analyse afin de s'assurer que les concentrations en métaux lourds soient impérativement inférieures aux valeurs de limite de concentration fixées par le règlement grand-ducal du 14 avril 1990 relatif aux boues d'épuration.

Paramètres	valeurs recommandées mg/kg MS	limites maximales autorisées mg/kg MS	2012 Valeurs mesurées mg/kg MS	2013 Valeurs mesurées mg/kg MS
Cuivre	1000	1750	188,14	197
Zinc	2500	4000	1425,71	1455
Plomb	750	1200	75,51	63,73
Cadmium	20	40	1,29	1,22
Chrome	1000	1750	56,86	61,67
Nickel	300	400	32	30,83
Mercure	16	25	0,49	0,73



E. RAPPORT FINANCIER

a. BILAN

APC SIACH



COMPTE 2012

BILAN ACTIF

Date d'arrêté de compte: 31.12.2012

	2011	2012
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 863 858,90	581 485,72
FRAIS DE RECHERCHES/ETUDES/DEVELOPP.	506 552,29	581 485,72
CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,MARQUES		
FONDS DE COMMERCE		
ACOMPTES VERSES	3 357 306,61	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 656 906,29	35 744 395,88
STEP PET: BATIM.ADMIN.+UTIL.COMMUNE	690 042,69	3 870 413,42
STEP PET: LABORATOIRE CENTRAL	1 383,86	989,03
STEP PET: CHEMIN DES EAUX	4 509 475,10	4 067 089,88
STEP PET: EQUIP. BUREAU/INFORMATIQUE	14 565,60	12 049,56
STEP PET: MOBILIER	3 898,07	2 901,52
STEP PET: TRAITEMENT DES BOUES	3 380 589,31	3 022 846,90
STEP PET: AMENAGEMENT DES TERRAINS		
SITE CENTRAL: MACHINES/OUTIL.INDUST.	45 920,10	69 298,53
SITE CENTRAL: MATERIEL DE TRANSPORT	72 834,63	306 995,45
SITE CENTRAL: EQUIP. SUPERVIS/SECUR.	248 405,03	224 085,93
COLLECTEURS ET OUVRAGES EXTERNES	22 840 616,72	23 368 038,49
BASSINS DE RETENTION		
STATIONS DE POMPAGE (ZONE ARTISANALE PETANGE)	404 713,54	378 800,59
STEP DIFFERDANGE: REMISE EN ETAT	444 461,64	420 886,58
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 239,47	1 239,47
PARTICIPATIONS		
TITRES AYANT LE CARACTERE D'IMMOBIL.		
AUTRES PRETS	1 239,47	1 239,47
ACTIF CIRCULANT		
STOCKS	79 805,72	
MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	79 805,72	
PRODUITS FINIS ET MARCHANDISES		
ACOMPTES VERSES		
CREANCES	2 314 984,88	4 370 639,57
CREANCES RESULT. DE VENTES/SERVICES	2 314 984,88	4 370 639,57
VALEURS MOBILIERES		
AUTRES VALEURS MOBILIERES		
AVOIRS BANQUES,CCP,CHEQUES + ENCAISSE	6 940 129,69	8 597 464,96
BANQUES	6 777 801,81	8 550 255,65
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	162 027,88	47 209,31
CHEQUES ET ENCAISSE	300,00	
COMPTES DE REGULARISATION	48 871,37	20 310,68
COMPTES DE RESULTAT	72 605,66	37 596,46
PERTE DE L'EXERCICE	72 605,66	37 596,46
Total:	45 978 401,98	49 353 132,74



BILAN PASSIF

Date d'arrêté de compte: 31.12.2012

	2011	2012
CAPITAUX PROPRES	44 523 520,70	47 596 883,45
APPORTS EN CAPITAL COMMUNES-MEMBRES	30 826 706,33	33 114 793,13
RESERVES		
RESULTATS REPORTEES	801 041,28	728 435,62
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
ETAT	12 895 773,09	13 753 654,70
COMMUNES		
AUTRES SUBVENTIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 042 783,97	941 557,49
PROVIS. PR PENSIONS ET OBLIGAT. SIMIL.		
PROVISIONS POUR IMPOTS		
AUTRES PROVISIONS	1 042 783,97	941 557,49
DETTES	412 097,31	814 691,80
DETTES ENVERS DES ETABLISS. DE CREDIT		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES SUR ACHATS/PRESTAT. DE SERVICES	314 499,16	690 432,09
DETTES REPRES. PAR EFFETS DE COMMERCE		
AUTRES DETTES, DONT FISCALES+SOCIALES	97 598,15	124 259,71
COMPTES DE REGULARISATION		
RESULTAT		
BENEFICE DE L'EXERCICE		
Total:	45 978 401,98	49 353 132,74



COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

Date d'arrêté de compte: 31.12.2012

	2011	2012
CHARGES D'EXPLOITATION	5 281 842,63	5 299 055,16
REDUC. STOCK PRODUITS FINIS-EN FABRIC.		
CHARGES DE MAT. PREMIERES+CONSOMMABLES	38 457,12	99 786,96
AUTRES CHARGES EXTERNES	2 055 460,21	1 817 498,02
FRAIS DE PERSONNEL	1 357 603,10	1 386 102,37
CORREC. VAL. SUR FRAIS ETABL.+IMMOBIL.	1 830 322,20	1 995 667,81
CORREC. VAL. SUR ELEMENTS ACTIF. CIRC.		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
CHARGES FINANCIERES		
CORREC. VALEUR SUR IMMOB. FINANC.+VMP		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILIEES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
PRODUITS IRRECOUVRABLES ET DECHARGES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS	41 895,00	9 943,75
TAXES COMMUNALES	41 895,00	9 943,75
RESULTAT		
Total:	5 323 737,63	5 308 998,91



COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS

Date d'arrêté de compte: 31.12.2012

	2011	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 740 376,70	4 923 589,93
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	363 034,84	299 682,48
AUGMENT. STOCK PRODUITS FINIS+FABRIQ.		
TRAV.EFFEC.PR.SOI + PORTES A L'ACTIF		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 377 341,86	4 623 907,45
PRODUITS FINANCIERS	40 930,80	44 114,52
PRODUITS PROVENANT DE PARTICIPATIONS		
PROD. PROV. DE VMP/CREANCES IMMOBIL.		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	40 930,80	44 114,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS	469 824,47	303 698,00
RECETTES ET REMBOURSEMENTS DIVERS	469 824,47	303 698,00
RESULTAT	72 605,66	37 596,46
PERTE DE L'EXERCICE	72 605,66	37 596,46
Total:	5 323 737,63	5 308 998,91



BILAN ACTIF

Date d'arrêté de compte: 31.12.2013

	2012	2013
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		683 251,51
FRAIS DE RECHERCHES/ETUDES/DEVELOPP.		675 576,84
LOGICIELS INFORMATIQUES		7 674,67
ACOMPTES VERSES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		38 371 209,92
STEP		6 511 893,04
RESEAU ET OUVRAGES ANNEXES		27 401 776,59
BATIMENTS ADMINISTRATIFS		3 895 824,10
MACHINES ET OUTILLAGES		264 713,69
MATERIEL DE TRANSPORT		293 564,51
MOBILIER		2 037,31
MATERIEL INFORMATIQUE		1 400,68
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
AUTRES PRETS		
ACTIF CIRCULANT		
CREANCES		3 580 833,54
CREANCES RESULT. DE VENTES/SERVICES		3 579 594,07
AUTRES CREANCES		1 239,47
AVOIRS BANQUES,CCP,CHEQUES + ENCAISSE		11 577 045,85
BANQUES		11 567 175,62
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX		9 870,23
CHEQUES ET ENCAISSE		
COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTE DE RESULTAT		
PERTE DE L'EXERCICE		
Total:	0,00	54 212 340,82



BILAN PASSIF

Date d'arrêté de compte: 31.12.2013

	2012	2013
CAPITAUX PROPRES		51 672 943,01
APPORTS EN CAPITAL COMMUNES-MEMBRES		34 749 793,13
RESERVES		
RESULTATS REPORTEES		690 839,16
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		16 232 310,72
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		840 622,21
PROVISION TAXES DE REJET		840 622,21
AUTRES PROVISIONS		
DETTES		1 682 518,59
DETTES SUR ACHATS/PRESTAT. DE SERVICES		1 563 317,37
AUTRES DETTES, DONT FISCALES+SOCIALES		119 201,22
RESULTAT		16 257,01
BENEFICE DE L'EXERCICE		16 257,01
Total:	0,00	54 212 340,82



COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

Date d'arrêté de compte: 31.12.2013

	2012	2013
CHARGES D'EXPLOITATION		6 038 559,49
MATERIEL CONSOMMABLES		92 049,13
FOURNITURES CONSOMMABLES		63 340,15
MAZOUT		2 949,18
PRODUITS D'ENTRETIEN		14 789,25
FOURNITURES DE BUREAU		5 875,64
CARBURANTS		24 890,31
LUBRIFIANTS		7 373,18
AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES DIVERSES		7 462,59
FRAIS D'ELECTRICITE		262 256,97
GAZ		20 552,91
FOURNITURES SUR BIENS IMMOBILIERS		96 632,85
FOURNITURES SUR MATERIEL ROULANT		3 840,60
LABORATOIRE		811,50
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES		75 998,40
MATERIEL INFORMATIQUE		52 724,86
LOGICIEL		23 273,54
ENTRETIEN ET REPARATION		434 136,77
OUVRAGES/INSTALLATION CONNEXES RESEAU		425 948,11
MATERIEL DE TRANSPORT		8 188,66
CONTRATS DE MAINTENANCE		64 340,54
INSTALLATIONS TECHNIQUES		64 340,54
HONORAIRES		29 122,76
ASSURANCES		36 803,88
FRAIS MARKETING, PUBLICITE ET RECEPTION		7 507,66
FRAIS DU PERSONNEL		1 439 013,59
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION		38 499,29
ELIMINATION DECHETS		167 815,83
EVACUATION DES EAUX USEES		270 491,63
AUTRES CHARGES EXTERNES DIVERSES		48 848,41
DOTATIONS AUX CORRECTIONS DE VALEUR		2 037 690,40
TAXE DE REJET		403 144,17
PARTICIPATION AUX FRAIS A CARACTERE SPECIFIQUE		43 453,16
DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS D'EXPLOITATION		402 208,89
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 257,01
BENEFICE DE L'EXERCICE		16 257,01
Total:	0,00	6 054 816,50



COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS

Date d'arrêté de compte: 31.12.2013

	2012	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 054 816,50
CANALISATION, EPURATION DES EAUX USEES		290 269,52
PARTICIPATIONS AUX FRAIS D'EXPLOITATION A CARACTERE GENERAL		5 188 693,71
PRIMES D'APPRENTISSAGE		344,85
REMBOURSEMENTS MUTUALITE ET CAISSE DE SECURITE SOCIALE		29 239,93
AUTRES REMBOURSEMENTS		17 012,42
INTERETS ET AUTRES PRODUITS ASSIMILES		26 111,90
REPRISE SUR AUTRES PROVISIONS D'EXPLOITATION - TAXE DE REJET		403 144,17
REPRISE SUR AUTRES PROVISIONS EXCEPTIONNELLES		100 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		
PERTE DE L'EXERCICE		
Total:	0,00	6 054 816,50

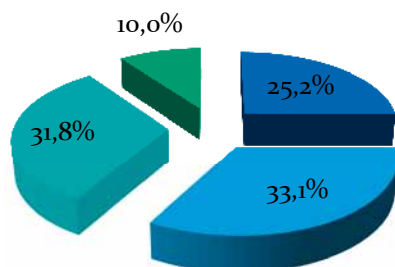
b. PARTICIPATIONS REÇUES DES COMMUNES

i. Participations ordinaires reçues des communes

	Participations 2012	Participations 2013
Commune de Käerjeng	1 156 669,87 €	1 199 506,50 €
Commune de Differdange	1 520 094,87 €	1 577 254,47 €
Commune de Pétange	1 460 508,75 €	1 507 985,03 €
Commune de Sanem	458 962,36 €	501 738,82 €
Total	4 596 235,85 €	4 786 484,82 €

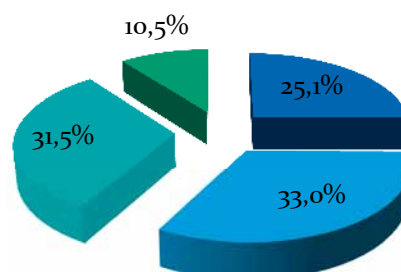
Répartition des participations ordinaires par commune 2012

- Commune de Käerjeng
- Commune de Differdange
- Commune de Pétange
- Commune de Sanem



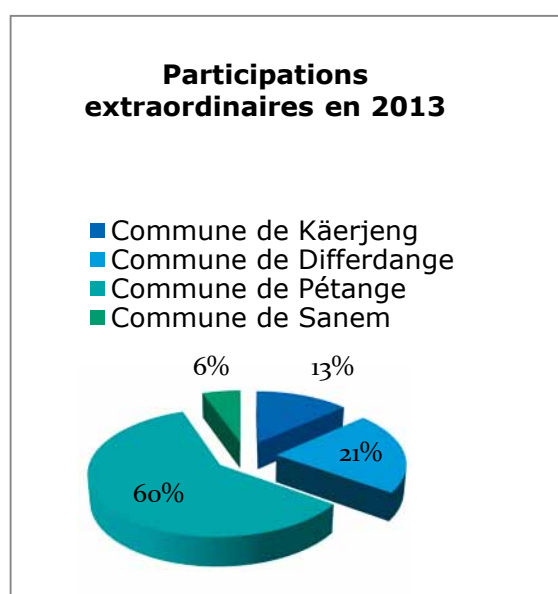
Répartition des participations ordinaires par commune 2013

- Commune de Käerjeng
- Commune de Differdange
- Commune de Pétange
- Commune de Sanem



ii. Participations extraordinaires reçues des communes

	Participations extraordinaires en 2012	Participations extraordinaires en 2013
Commune de Käerjeng	426 940,58 €	220 000,00 €
Commune de Differdange	1 222 394,47 €	350 000,00 €
Commune de Pétange	393 714,53 €	975 000,00 €
Commune de Sanem	245 037,22 €	90 000,00 €
Total	2 288 086,80 €	1 635 000,00 €



En 2012, la commune de Differdange s'est vu imputer une participation importante en vue du démarrage du premier lot du projet de grande envergure « raccordement de la ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange » constitué de cinq lots au total.

En 2013, c'est la commune de Pétange qui a dû faire face à une participation plus élevée relative à la construction d'un bassin d'orage et d'une station de pompage en vue du raccordement de Rodange-Bas à la station d'épuration de Pétange.

iii. Total des participations par communes

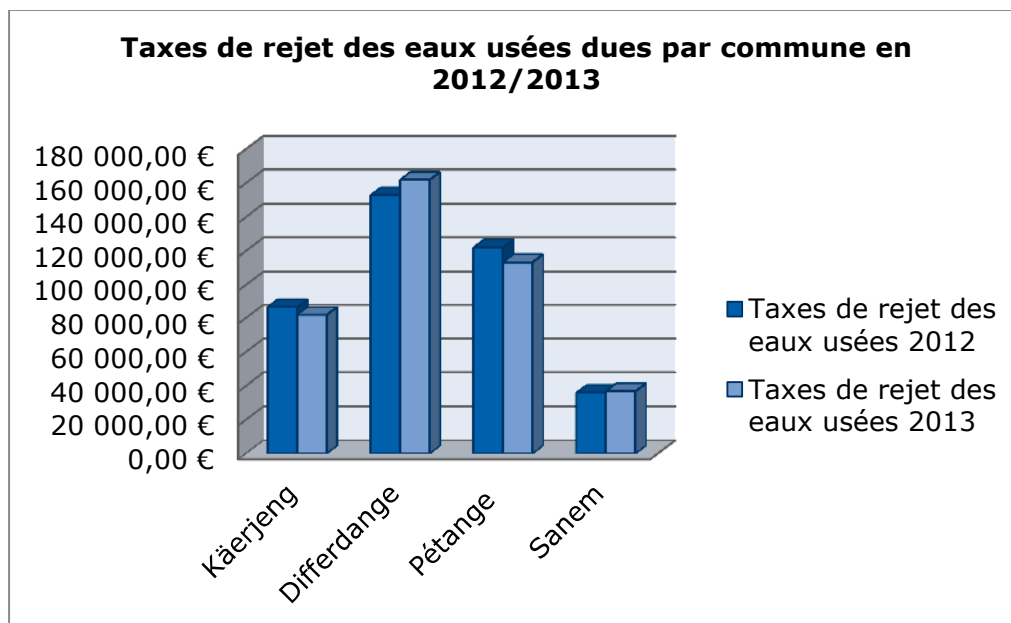
	participations ordinaires	participations extraordinaires	Total participations par commune en 2012
Commune de Käerjeng	1 156 669,87 €	426 940,58 €	1 583 610,45 €
Commune de Differdange	1 520 094,87 €	1 222 394,47 €	2 742 489,34 €
Commune de Pétange	1 460 508,75 €	393 714,53 €	1 854 223,28 €
Commune de Sanem	458 962,36 €	245 037,22 €	703 999,58 €
Total	4 596 235,85 €	2 288 086,80 €	

Année 2013

	Participations ordinaires	participations extraordinaires	Total participations par commune en 2013
Commune de Käerjeng	1 199 506,50 €	220 000,00 €	1 419 506,50 €
Commune de Differdange	1 577 254,47 €	350 000,00 €	1 927 254,47 €
Commune de Pétange	1 507 985,03 €	975 000,00 €	2 482 985,03 €
Commune de Sanem	501 738,82 €	90 000,00 €	591 738,82 €
Total	4 786 484,82 €	1 635 000,00 €	

iv. Taxes de rejet des eaux usées dues par commune en 2012/2013

	Taxes de rejet des eaux usées 2012	Taxes de rejet des eaux usées 2013
Commune de Käerjeng	86 437,76 €	81 826,82 €
Commune de Differdange	152 801,60 €	161 942,88 €
Commune de Pétange	122 026,37 €	113 454,08 €
Commune de Sanem	35 967,36 €	36 900,48 €
Total	397 233,09 €	394 124,26 €



Notons que le tableau ci-dessus reprend les taxes de rejet des eaux usées effectivement versées à l'administration de l'enregistrement des domaines alors que ces taxes de rejet ont été préalablement perçues par les communes.

c. AIDES À L'INVESTISSEMENT PERÇUES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET À LA GRANDE RÉGION POUR :

	Année 2012	Année 2013
- d'un collecteur de raccordement à la station d'épuration de Differdange vers collecteur existant à Niederkorn (Lot 2)	--	1 816 701,61 €
- d'une station de pompage et d'un bassin d'orage dans le cadre du raccordement de Rodange-Bas à la station d'épuration de Pétange	857 881,61 €	617 731,02 €
Total	857 881,61 €	2 434 432,63 €



F. RAPPORT SOCIAL

Le cadre des fonctionnaires et employés communaux a été adapté aux nouveaux besoins avec notamment la création fin de l'année 2013 de 2 nouveaux postes, à savoir :

- Un poste de fonctionnaire dans la carrière de l'ingénieur-technicien, branche : électrotechnique, électronique industrielle ou mécatronicien
- Un poste d'employé communal dans la carrière D (tâche de 50%).

L'organigramme a été adapté en vue de l'intégration de ces nouveaux postes.

Notons également que le S.I.A.CH. a de nouveau mis à disposition un poste d'apprentissage DAP dans le métier du mécatronicien.

Dans le cadre de la formation continue et du recyclage, pratiquement l'ensemble du personnel a suivi des cours de recyclage ou des cours spécifiques en relation avec leur tâche quotidienne.

Il faut encore noter que suite au dépassement de l'effectif de 15 salariés, le personnel en question a procédé en date du 13 novembre 2013 pour la première fois à l'élection d'une délégation du personnel salarié.

Pour conclure il y a lieu de remercier l'équipe entière constituée par le personnel du S.I.A.CH. de son engagement dévoué durant les dernières années dans l'accomplissement de ses multiples tâches.

Pétange, le 27 janvier 2015
L'ingénieur-directeur du S.I.A.CH.,
Raymond ERPELDING

Vu et approuvé, le 29 janvier 2015
Le bureau du S.I.A.CH. :
Roland BREYER, président
Simone ASSELBORN-BINTZ, vice-présidente
Pierrette SCHAMBOURG, membre
Josée-Anne SIEBENALER-THILL, membre



G. PROJETS FUTURS

Pour les années à venir, de nombreux projets et études sont déjà planifiés parmi lesquels il est intéressant de mentionner ceux dont les travaux débuteront lors de l'année 2014 :

- Lot 3.1 (canalisations à poser dans le cadre de la Rocade de Differdange)
- Construction d'une canalisation de rétention avec conduites d'adduction rue Nic Meyers (Bascharage)
- Construction d'un bassin d'orage à Hautcharage
- Construction d'un bassin d'orage à Niederkorn
- Adaptation d'un bassin d'orage sis rue du Bois ainsi que de plusieurs déversoirs à Bascharage
- Enlèvement d'une conduite en acier traversant le profil en béton de la Chiers
- Modernisation de la station de pompage sise rue Haneboesch/rue de l'industrie (Niderkorn/Sanem)
- Mesures diverses d'assainissement des collecteurs principaux
- Renouvellement du collecteur secondaire (contournement de Pétange)
- Construction de deux bassins d'orage à Sanem (Rouerbaach – Château de Sanem)

Il reste à noter que dans le cadre de la modernisation et d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Pétange, il est prévu de finaliser l'étude d'avant-projet au courant de l'année 2014 de sorte que la réalisation du projet définitif puisse être entamée au plus vite.

GLOSSAIRE

DBO5	<p>Demande biochimique en oxygène (exprimée en mg/l)</p> <p>C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité pendant un temps donné pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques présentes dans l'eau usée. On utilise conventionnellement la DBO5, c'est-à-dire la quantité consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est représentative normalement que de la pollution organique carbonée biodégradable.</p>
DCO	<p>Demande chimique en oxygène (exprimée en mg/l)</p> <p>La DCO correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène de dichromate de potassium et est représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables contenus dans l'eau usée.</p>
EH	<p>Equivalent-habitant</p> <p>C'est l'eau usée journalière d'un habitant, exprimée quantitativement ou suivant le degré de pollution, qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. La notion EH est utilisée notamment pour évaluer la capacité des stations d'épuration. Elle peut se rapporter à différentes valeurs de mesure, par exemple :</p>
EH hydraulique	180l/habitant/jour
EH-DBO5 :	(charge polluante organique) 60 g O ₂ /habitant/jour
EH-DCO :	(charge polluante organique des composés organiques et des sels minéraux) 120 g O ₂ /habitant/jour
MES	<p>Matières en suspension (exprimées en mg/l)</p> <p>Ce paramètre englobe tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.</p>
MS	<p>Matières sèches (exprimées en mg/l)</p> <p>C'est la masse de résidu sec obtenue à la suite de la filtration d'une quantité donnée de boues d'épuration liquides, déterminée après séchage du filtre à l'étuve.</p> <p>Matières décantables (exprimées en ml/l)</p> <p>Ce paramètre englobe toutes les matières contenues dans l'eau qui sont décantées au bout de deux heures.</p> <p>Indice volumique des boues (exprimé en ml/g)</p> <p>Ce paramètre représente le rapport entre matières décantables et matières sèches des boues activées. Il indique la taille des floccs de boues et leur masse.</p>
NH ₄	Azote ammoniacal. Ce paramètre est exprimé en mg/l N.



Les illustrations des chapitres ainsi que ces clichés sont extraits des tableaux spécialement conçus pour le Syndicat par l'artiste Gast Michels.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE LA CHIERS**

rue du Stade 6, L-4711 Pétange – B.P. 13, L-4701 Pétange

Tel : 23653-1 / Email : siach@siach.lu

